

JUIN 2024

# Évaluation des installations régionales de préfaçabilité:

## Développer les énergies renouvelables et l'accès à l'énergie dans la région de la SADC



## UN RAPPORT DE

Tsitsi Musasike, Naa Adjekai Adjei, Kudakwashe Ndhlukula, Eugenia Masvikeni, Jiaqi Lu, Kevin P. Gallagher et Maipelo Stroh

## CITATION SUGGÉRÉE

Musasike T., Adjei N. A., Ndhlukula K., Masvikeni E., Lu J., Gallagher K. P., & Stroh M (2024). Évaluation de l'efficacité des installations régionales de préfaisabilité : Expanding Renewable Energy and Energy Access in the SADC Region. Boston, Gaborone, Windhoek : Boston University Global Development Policy Center, Southern African Development Community Development Finance Resource Centre (SADC-DFRC) et SADC Centre for Renewable Energy and Energy Efficiency (SACREEE).

## REMERCIEMENTS

Ce rapport a été rendu possible grâce aux contributions des équipes du Global Development Policy Center de l'Université de Boston, du Centre de ressources pour le financement du développement de la SADC et du Centre pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique de la SADC. Les personnes suivantes ont contribué à ce rapport : Kevin P. Gallagher, Tsitsi Musasike, Naa Adjekai Adjei, Jiaqi Lu, Kudakwashe Ndhlukula, Eugenia Masvikeni et Maipelo Stroh. Le rapport a également bénéficié de la contribution des institutions de financement du développement de la SADC, d'autres institutions financières et de développeurs de projets par le biais d'entretiens approfondis et d'enquêtes en ligne.

Ce rapport a également été rendu possible en partie grâce au soutien de la ClimateWorks Foundation, de la Charles Stewart Mott Foundation, du Rockefeller Brothers Fund, du Pooled fund on International Energy de la European Climate Foundation et de la William and Flora Hewlett Foundation.

*Cover Photo: Gaborone, Botswana. Photo by Lucian Coman via Shutterstock*

# TABLE DE MATIERES

LISTE DES ABBREVIATIONS	IV
SOMMAIRE	1
CHAPITRE 1: INTRODUCTION	5
CHAPITRE 2: CYCLE DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET TYPE	9
CHAPITRE 3: LES DÉFIS DES DÉVELPPEURS DANS LA RÉGION SADC	15
CHAPITRE 4: APERÇU DES FINANCEMENTS DE PREFAISABILITÉ DISPONIBLES	18
CHAPITRE 5: OBSTACLES À L'ACCESS AUX FONDS DISPONIBLES	39
CHAPITRE 6: EXIGENCES EN MATIÈRE DE FINANCEMENT DE LA PRÉFAISABILITÉ	42
CHAPITRE 7: RECOMMANDATIONS POLITIQUES	45

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

<b>ADB</b>	Asian Development Bank / Banque asiatique de développement
<b>AFD</b>	Agence Française de Développement / French Development Agency
<b>AFMEG</b>	Alternative Financing for Municipal Embedded Generation / Financement alternatif pour la production municipale intégrée
<b>AREP</b>	Accelerating Regional Energy (Transformational) Projects / Accélérer les projets énergétiques régionaux (transformationnels)
<b>BESS</b>	Battery energy storage systems / Systèmes de stockage d'énergie par batterie
<b>BRF</b>	Belt and Road Forum / Forum "Belt and Road" (ceinture et route)
<b>BRI</b>	Belt and Road Initiative / Initiative "Belt and Road" (ceinture et route)
<b>CSP</b>	Concentrated Solar Power / Énergie solaire concentrée
<b>DFIs</b>	Development Finance Institutions / Institutions de financement du développement
<b>DFRC</b>	Development Finance Resource Centre / Centre de ressources pour le financement du développement
<b>EEP</b>	Energy Environmental Partnership Trust Fund / Fonds fiduciaire du partenariat pour l'énergie et l'environnement
<b>FOCAC</b>	Forum on China-Africa Cooperation / Forum sur la coopération sino-africaine
<b>GCF</b>	Green Climate Fund / Fonds vert pour le climat
<b>GEF</b>	Global Environment Facility / Fonds pour l'environnement mondial
<b>GIFP</b>	Green Investment and Finance Partnership / Partenariat pour l'investissement et le financement verts
<b>GIZ</b>	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
<b>GTAC</b>	Government Technical Advisory Centre / Centre de conseil technique du gouvernement
<b>IDA</b>	International Development Agency / Agence internationale de développement
<b>KfW</b>	Kreditanstalt für Wiederaufbau
<b>MDBs</b>	Multilateral Development Banks / Banques multilatérales de développement
<b>MDTF</b>	Multi Donor Trust Funds / Fonds fiduciaires multidonateurs
<b>MW</b>	Mega Watts / Méga Watts
<b>NDF</b>	Nordic Development Fund / Fonds nordique de développement
<b>OFID</b>	OPEC Fund for International Development / Fonds OPEP pour le développement international

<b>PV</b>	Photovoltaic / Photovoltaïque
<b>RDF</b>	Regional Development Facility / Facilité de développement régional
<b>REESAP</b>	Renewable Energy and Energy Efficiency Strategic Action Plan / Plan d'action stratégique pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique
<b>RTIFF</b>	Regional Transmission Infrastructure Financing Facility / Mécanisme de financement des infrastructures de transport régional
<b>SACREEE</b>	SADC Centre for Renewable Energy and Energy Efficiency / Centre de la SADC pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique
<b>SADC</b>	Southern African Development Community / Communauté de développement de l'Afrique australe
<b>SADC DFRC</b>	Southern African Development Community Development Finance Resource Centre / Centre de ressources pour le financement du développement de la Communauté de développement de l'Afrique australe
<b>SAPP</b>	Southern African Power Pool / Pool énergétique d'Afrique australe
<b>SCAF</b>	Seed Capital Assistance Facility / Mécanisme d'aide au capital d'amorçage
<b>SDG</b>	Sustainable Development Goal / Objectif de développement durable
<b>SME</b>	Small Medium Enterprise / Petites et moyennes entreprises
<b>TDB</b>	Trade and Development Bank / Banque de commerce et de développement
<b>UK PACT</b>	UK Partnering for Accelerated Climate Transitions (UK PACT) / Partenariat britannique pour des transitions climatiques accélérées (UK PACT)
<b>UNEP</b>	United Nations Environment Programme / Programme des Nations unies pour l'environnement
<b>USTDA</b>	United States Trade and Development Agency / Agence américaine pour le commerce et le développement

Western Cape, South Africa. Photo by Grobler du Preez via Shutterstock



# RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) possède l'un des taux de rayonnement solaire les plus élevés et l'un des plus grands potentiels de production d'énergie éolienne de l'Afrique subsaharienne. La baisse des coûts des technologies solaires photovoltaïques (PV) et éoliennes ainsi que la découverte de minéraux de transition essentiels pour le passage à des économies à faible émission de carbone dans plusieurs pays de la région de la SADC font de cette région une destination favorable pour les développeurs de projets d'énergie renouvelable. Pourtant, 1 % seulement du potentiel d'énergie solaire et éolienne a été exploité (Chowdhury et al., 2022).

Il existe déjà certaines structures et politiques visant à promouvoir les investissements dans les énergies renouvelables dans la région de la SADC. Le plan 2020 du Southern African Power Pool (SAPP) vise à permettre à la région de la SADC d'atteindre un accès universel à l'énergie et d'accroître la part des énergies renouvelables dans le panier énergétique régional de 29 % à 53 % d'ici 2040 (Muñoz Cabré et al., 2020). Sur la base du Plan du SAPP, la région pourrait déployer 2,8 gigawatts (GW) de nouvelle capacité installée d'énergie renouvelable par an, soit un total de 52,8 GW d'ici 2040. Les sécheresses prolongées dans le Bassin du Zambèze ont gravement affecté la capacité de la région à produire de l'énergie hydroélectrique (Toreti et al., 2024). Par conséquent, l'énergie solaire et l'énergie éolienne sont potentiellement les sources d'énergie renouvelable les plus compétitives et les plus durables pour la région (Chowdhury et al., 2022).

La création du SADC Centre for Renewable Energy and Energy Efficiency (SACREEE) en 2015 a permis de reconnaître le rôle important que les énergies renouvelables pourraient jouer dans le panier énergétique et dans l'atténuation du changement climatique (SADC Monitor, 2018). Les institutions financières de développement (IFD) du monde entier se sont engagées à accroître les investissements dans les énergies renouvelables (Muñoz Cabré et al., 2020). Plusieurs IFD de la région de la SADC sont des entités accréditées ou en cours d'accréditation auprès du Green Climate Fund (GCF) et/ou de la Global Environment Facility (GEF), tandis que les banques multilatérales de développement (BMD) sont en train de transformer leurs institutions pour faire face au changement climatique et à d'autres défis du vingt-et-unième siècle (Center for Global Development, 2024). Un financement concessionnel suffisant est donc disponible au niveau des investissements. Malgré l'abondance des sources d'énergie renouvelables et des cadres structurels de soutien, la contribution totale de l'énergie solaire et éolienne est faible dans la plupart des pays de la région de la SADC. L'une des raisons en est le rythme auquel les projets sont développés pour être négociables en banque.

Une étude menée par le Global Development Policy Center (GDP Center) de Boston University, le Development Finance Resource Centre (SADC-DFRC), SACREEE et l'Université de Pretoria en 2020 a démontré qu'il existe une myriade de fonds de préparation de projets (Muñoz Cabré et al., 2020) dans lesquels les pays pourraient puiser. Un rapport de suivi a appelé à un renforcement des politiques afin de garantir la poursuite des investissements dans les énergies renouvelables pendant la période de la pandémie de COVID-19, ainsi qu'à un soutien pré-investissement pour assurer la négociabilité des projets en banque (Masamba et al., 2022). Cependant, seules quelques institutions financières proposent des financements pour le développement de projets à un stade précoce qui permettent de relever les défis qui se posent à ce stade du développement des projets.

## SOMMAIRE

CHAPITRE 1:  
INTRODUCTION

CHAPITRE 2: CYCLE  
DE DÉVELOPPEMENT  
D'UN PROJET TYPE

CHAPITRE 3:  
LES DÉFIS DES  
DÉVELOPPEURS DANS  
LA RÉGION SADC

CHAPITRE 4: APERÇU  
DES FINANCEMENTS  
DE PRÉFAISABILITÉ  
DISPONIBLES

CHAPITRE 5:  
OBSTACLES À  
L'ACCÈS AUX FONDS  
DISPONIBLES

CHAPITRE 6:  
EXIGENCES EN  
MATIÈRE DE  
FINANCEMENT DE LA  
PRÉFAISABILITÉ

CHAPTER 7: POLICY  
RECOMMENDATIONS

Ce rapport souligne l'inadéquation de la préfaissabilité régionale et mondiale pour développer les énergies renouvelables et l'accès à l'énergie dans la région de la SADC. Le rapport examine les défis auxquels sont confrontés les développeurs qui mettent en œuvre des projets d'énergie renouvelable dans la région, analyse les fonds de préfaissabilité ou de préparation de projets à un stade précoce existant dans la région et dans le monde afin de déterminer s'ils soutiennent de manière adéquate, efficace et efficiente les développeurs de projets, et il formule des recommandations sur la manière d'améliorer et d'étendre ces facilités.

Dans le cadre de cette recherche, nous avons effectué une analyse documentaire pour comprendre quels fonds de préfaissabilité existent actuellement dans la région de la SADC, nous avons conduit des entretiens et des enquêtes de recherches avec des membres du réseau des IFD de la SADC et d'autres institutions financières mondiales, ainsi qu'avec des développeurs actifs dans le secteur des énergies renouvelables. Les installations de préfaissabilité pourraient jouer un rôle clé dans le déblocage des 52,8 GW nécessaires pour atteindre l'accès universel à l'énergie et 53 % d'énergies renouvelables dans le panier énergétique de la SADC d'ici 2040.

### Principales constatations :

1. Les installations de préfaissabilité existantes dans la région de la SADC et au niveau international sont inadéquates et ne sont pas structurées de manière à pouvoir soutenir adéquatement les développeurs de projets au cours des premières étapes du développement des projets.
2. Sept IFD de la SADC offrent des facilités de préparation de projets en phase de démarrage pour soutenir les développeurs de projets locaux dans la région de la SADC.
3. Seuls trois installations de préparation de projets dans la région ont des mandats transfrontaliers - l'installation de préparation de projets de la Development Bank of Southern Africa (DBSA), l'installation de développement de la préparation de projets de la SADC (SADC PPDF) et le fonds de préparation de projets géré par l'Unité de conseil en matière de projets du Southern African Power Pool (SAPP PAU).
4. La région de la SADC ne dispose pas d'installations dédiées à la préparation de projets d'énergie renouvelable.
5. Les processus d'approbation sont excessivement longs et les conditions d'accès aux installations de préfaissabilité ne sont pas normalisées dans les sept IFD de la SADC, ni même entre les deux IFD sud-africaines (DBSA et Industrial Development Corporation of South Africa), en dépit de leur actionnariat commun.
6. Les promoteurs locaux n'ont pas les capacités, les compétences et le savoir-faire nécessaires pour produire les 52,8 GW d'ici 2040, et ils ont besoin d'être soutenus aux premiers stades du développement du projet.

Sur la base de ces résultats clés, nous formulons les recommandations politiques suivantes, qui aborderont les limites structurelles des installations de préparation de projet existantes et les défis auxquels les développeurs sont confrontés en essayant d'atteindre l'objectif de la région de la SADC pour 2040, à savoir l'accès universel à l'énergie et 53 % d'énergies renouvelables dans le panier énergétique.

## Recommandations en matière de politiques :

1. Les installations existantes doivent être restructurées afin de maximiser le soutien et de réduire les obstacles à l'accès.
2. Les États membres de la SADC doivent augmenter les fonds existants, y compris pour l'installation de développement de la préparation des projets de la SADC et les partenariats internationaux, et réserver une partie du financement pour les activités de préfaçabilité des énergies renouvelables, car les installations existantes sont inadéquates pour soutenir la croissance de la capacité de production d'énergie renouvelable de la région.
3. Les États membres de la SADC devraient envisager d'explorer de nouvelles installations de préfaçabilité pour générer une réserve de projets dans chacun d'entre eux pour l'installation de développement régional (Regional Development Facility / RDF) de la SADC, en relation avec l'installation de financement de l'infrastructure de transmission régionale (Regional Transmission Infrastructure Financing Facility / RTIFF) récemment lancée, potentiellement avec des partenariats de financement internationaux.
4. Davantage d'installations régionales d'assistance technique sont nécessaires pour soutenir les IFD de la SADC et les nouveaux acteurs sur le marché (en particulier les développeurs de faible envergure ou d'envergure moyenne).

Ce rapport arrive au moment opportun. Tout d'abord, lors du forum Belt and Road (BRF) d'octobre 2023 à Beijing, qui a marqué le dixième anniversaire de l'initiative Belt and Road (BRI), le Gouvernement chinois a dévoilé le partenariat Green Investment and Finance (GIFP). Bien que sa conception n'ait pas encore été entièrement finalisée, le GIFP promet de constituer une nouvelle plateforme pour aider les pays partenaires de l'initiative BRI à développer des projets verts (Gallagher, 2023). Les principaux bailleurs de fonds de l'initiative BRI, la China Development Bank, l'Export-Import Bank of China, la People's Bank of China, la China International Capital Corporation et la China Power International ont exprimé leur intérêt à participer au partenariat. Ce partenariat aidera les acteurs chinois et ceux des pays partenaires à trouver la bonne combinaison de dettes, de fonds propres, d'investissements et de subventions, en les adaptant aux circonstances de chaque projet ou pays, dans l'intérêt des deux parties.

Le Gouvernement chinois devrait lancer officiellement le partenariat GIFP lors du Forum sur la coopération entre l'Afrique et la Chine (FOCAC) en septembre 2024. Le FOCAC 2024 offre également aux États membres de la SADC l'occasion d'explorer de nouveaux partenariats avec des institutions financières chinoises pour cofinancer le développement de projets à un stade précoce.

En outre, le sommet du Groupe des 20 (G20) se tiendra en Afrique du Sud en 2025. Le sommet G20 de 2023, qui s'est tenu en Inde, s'est engagé à tripler la capacité des énergies renouvelables d'ici 2030. En tant que pays hôte, l'Afrique du Sud devrait faire des progrès similaires lors du sommet de l'année prochaine. Pour augmenter les investissements dans les énergies renouvelables, il faudra disposer d'une réserve importante de projets bien développés. Les institutions financières internationales des pays du G20 et les fonds philanthropiques ont exprimé leur intérêt à fournir un financement de préfaçabilité à l'appui de ces initiatives.

Des installations de préfaçabilité adéquates, à un coût abordable et facilement accessibles, ainsi que des compétences techniques améliorées, contribueront considérablement à la réalisation de l'objectif de la région de la SADC pour 2040, à savoir un accès universel à l'énergie et une part de 53 % d'énergies renouvelables dans le panier énergétique.

## SOMMAIRE

CHAPITRE 1:  
INTRODUCTION

CHAPITRE 2: CYCLE  
DE DÉVELOPPEMENT  
D'UN PROJET TYPE

CHAPITRE 3:  
LES DÉFIS DES  
DÉVELOPPEURS DANS  
LA RÉGION SADC

CHAPITRE 4: APERÇU  
DES FINANCEMENTS  
DE PREFAISABILITÉ  
DISPONIBLES

CHAPITRE 5:  
OBSTACLES À  
L'ACCESS AUX FONDS  
DISPONIBLES

CHAPITRE 6:  
EXIGENCES EN  
MATIÈRE DE  
FINANCEMENT DE LA  
PREFAISABILITÉ

CHAPTER 7: POLICY  
RECOMMENDATIONS

Mahé Island, Seychelles. Photo by U. Eisenlohr via Shutterstock



# CHAPITRE 1 : INTRODUCTION

Comme la plupart des pays en développement, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) n'a pas été épargnée par les effets du changement climatique. Ces dernières années, des phénomènes météorologiques extrêmes, tels que des cyclones et des inondations plus intenses et plus fréquents dans les zones côtières et de graves sécheresses dans certaines parties de la région, sont devenus monnaie courante (Toreti et al., 2022). Dans le même temps, la région est bien dotée en ressources solaires et éoliennes et bien placée pour investir dans des projets d'atténuation du changement climatique. La plupart des États membres de la SADC (annexe 1) disposent de ressources solaires et éoliennes de grande qualité, supérieures d'un ou deux ordres de grandeur à la demande d'électricité prévue pour 2030 (Wu et al., 2017), mais seulement 1 % du potentiel solaire et moins de 1 % du potentiel éolien ont été exploités (Chowdhury et al., 2022).

Lors de la Conférence des Parties des Nations Unies sur le changement climatique de 2023 (COP28), les dirigeants mondiaux ont convenu de tripler la capacité mondiale en matière d'énergies renouvelables d'ici 2030 et d'atteindre une capacité installée de 11 510 gigawatts (GW) afin d'éviter un point de basculement climatique. Un rapport publié par Climate Analytics montre que la capacité mondiale installée en matière d'énergies renouvelables doit augmenter de 8 130 GW par rapport aux niveaux actuels de 3 380 GW (Grant et al., 2024). Selon le rapport, la part de l'Afrique subsaharienne dans cette croissance est de 300 GW, soit une augmentation de 260 GW par rapport aux 40 GW actuels. Le plan 2020 du Pool énergétique d'Afrique australe (SAPP) prévoit un objectif de 53 % de contribution renouvelable dans le mix électrique régional d'ici à 2040, contre 29 % actuellement, tout en atteignant l'accès universel à l'énergie (Muñoz Cabré et al., 2020). Pour y parvenir, la région devra déployer 2,8 (GW) de capacité installée d'énergie renouvelable par an, soit 52,8 GW au total. L'hydroélectricité représente actuellement 24 % du mix énergétique dans les 12 pays contigus de la SADC qui composent le SAPP. Cependant, les sécheresses prolongées dans le bassin du Zambèze ont gravement affecté la capacité de la Zambie et du Zimbabwe à produire de l'énergie hydroélectrique à partir de la rivière Kafue (pour la Zambie) et du barrage de Kariba sur le fleuve Zambèze (Toreti et al., 2022). Le solaire et l'éolien sont donc potentiellement les sources d'énergie renouvelable les plus compétitives et les plus durables pour la région (Chowdhury et al., 2022).

Les figures 1 et 2 montrent respectivement le potentiel solaire et éolien de la région SADC.

## SOMMAIRE

### CHAPITRE 1: INTRODUCTION

### CHAPITRE 2: CYCLE DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET TYPE

### CHAPITRE 3: LES DÉFIS DES DÉVELOPPEURS DANS LA RÉGION SADC

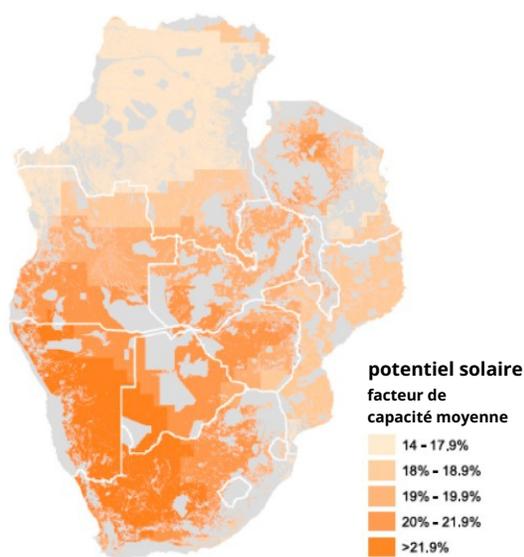
### CHAPITRE 4: APERÇU DES FINANCEMENTS DE PREFAISABILITÉ DISPONIBLES

### CHAPITRE 5: OBSTACLES À L'ACCESS AUX FONDS DISPONIBLES

### CHAPITRE 6: EXIGENCES EN MATIÈRE DE FINANCEMENT DE LA PRÉFAISABILITÉ

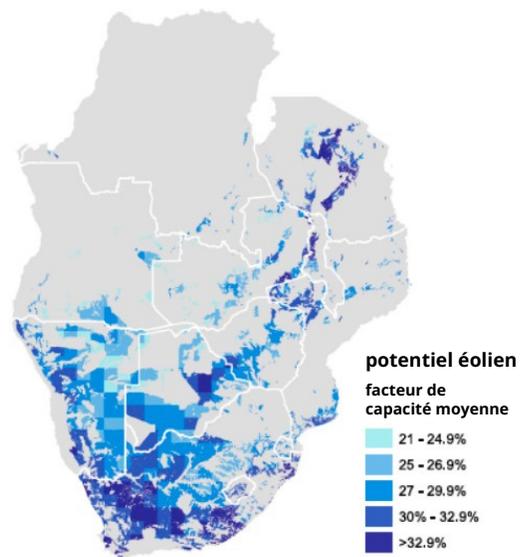
### CHAPTER 7: POLICY RECOMMENDATIONS

Figure 1 : Potentiel d'énergie solaire de la SADC



Source: Chowdhury et al., 2022.

Figure 2 : Potentiel éolien de la SADC



Source: Chowdhury et al., 2022.

La création du Centre de la SADC pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (SACREEE) en 2015 est une reconnaissance du rôle important que jouent les énergies renouvelables dans le bouquet énergétique et comme mesure d'atténuation du changement climatique. Les IFD nationales, régionales et mondiales opérant dans la région de la SADC se sont engagées à accroître les investissements dans les énergies renouvelables afin de soutenir la transition mondiale vers des émissions nettes zéro d'ici 2050 et d'améliorer l'accès à l'énergie (Muñoz Cabré et al., 2020). Plusieurs IFD de la SADC sont des entités accréditées ou en cours d'accréditation auprès du Fonds vert pour le climat (GCF) et/ou du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Les banques multilatérales de développement (BMD) sont en train de transformer leurs institutions pour relever les défis du 21e siècle, y compris celui du changement climatique (Center for Global Development, 2024). Un financement concessionnel suffisant est donc disponible au niveau de l'investissement.

Malgré l'abondance des ressources énergétiques renouvelables non hydrauliques dans la région, l'engagement des États membres et des organismes régionaux à développer des technologies d'énergie renouvelable et les diverses politiques et plans adoptés pour mettre en œuvre le développement de ces technologies, ces ressources d'énergie renouvelable sont restées largement inexploitées. Bien que les coûts des systèmes d'énergie renouvelable intermittente avec stockage aient souvent été cités comme l'un des plus grands obstacles à une adoption plus large, si la technologie et les prix des combustibles continuent à suivre les tendances actuelles, les technologies éoliennes et solaires peuvent devenir les sources dominantes d'électricité dans la région d'ici 2040 (Chowdhury et al., 2022).

Le rythme auquel les projets sont développés pour être bancables est un défi. Il existe des lacunes dans la préparation et la structuration des projets de sorte qu'ils passent les premières étapes des évaluations de faisabilité financière, technique, juridique et environnementale (Deloitte, 2023). Les raisons sous-jacentes pour lesquelles les promoteurs ne parviennent pas à dépasser le stade du concept sont notamment le coût, le temps, les capacités, les compétences et le savoir-faire (ou leur absence éventuelle), associés aux risques inhérents perçus et aux complexités associées

à l'investissement en Afrique, ce qui rend la préparation de projets bancables plus difficile, en particulier pour les promoteurs locaux (Gerbert et al., 2015). Les promoteurs sont censés avoir obtenu les droits d'accès à la terre, réalisé des évaluations de base du site, du réseau, des ressources et de l'environnement, et conçu un modèle financier de haut niveau avant de pouvoir accéder aux facilités de préfaisabilité. Cela nécessite un financement, souvent pour une durée indéterminée, à un stade du développement où les développeurs peuvent avoir épuisé leurs économies. En conséquence, les projets d'énergie renouvelable peinent à dépasser les premières étapes critiques de leur développement.

Bien que le capital de développement à un stade précoce ne représente qu'une petite partie du besoin de financement total du projet, il reste essentiel pour débloquer le financement de la préparation du projet en vue de sa bancabilité. Les développeurs de la SADC ont du mal à accéder au financement de la phase de développement du projet en raison des exigences strictes, notamment des processus d'approbation du financement de la phase de démarrage qui sont prohibitifs, longs et coûteux. Les bailleurs de fonds cherchent souvent à investir dans des développeurs ayant plusieurs années d'expérience, une réserve importante de projets et une concentration sur les projets à l'échelle de l'utilité publique et connectés au réseau. Les promoteurs locaux qui sont relativement nouveaux sur le marché ou qui ont de petits projets ou une petite réserve de projets ont souvent du mal à exploiter les installations existantes. Les conditions d'accès aux installations de préfaisabilité ne sont pas normalisées. Les développeurs sont censés avoir achevé le travail de préfaisabilité avant de demander un financement. Ce manque de soutien structuré pour les développeurs locaux dans les premières phases de développement des projets constitue un obstacle important au développement des projets d'énergie renouvelable, en particulier pour les développeurs locaux.

Les interdépendances dans les phases du cycle de vie du développement des projets signifient qu'une préparation inadéquate des projets à un stade précoce limite le nombre de projets dans le pipeline qui peuvent accéder et bénéficier de la pléthore de fonds de préparation de projets disponibles pour les développeurs après l'étape de préfaisabilité. Les institutions de financement du développement, les banques multilatérales de développement (BMD) et les donateurs ont un rôle important à jouer pour aider à combler ce déficit de financement de la préfaisabilité (Gerbert et al., 2015). Bien qu'il existe quelques fonds de développement de projets à un stade précoce en Afrique subsaharienne, les promoteurs locaux manquent souvent d'informations sur l'endroit où ils peuvent accéder à ces fonds et sur la manière de le faire.

## Objectifs

Ce rapport souligne l'inadéquation des mécanismes de préfaisabilité régionaux et mondiaux pour développer les énergies renouvelables et l'accès à l'énergie dans la région de la SADC. Il examine les défis auxquels sont confrontés les promoteurs de projets d'énergie renouvelable dans la région, analyse les fonds de préfaisabilité ou de préparation de projets à un stade précoce existant dans la région et dans le monde afin de déterminer s'ils soutiennent les promoteurs de projets de manière adéquate, efficace et efficiente, et formule des recommandations sur la manière d'améliorer et de développer ces facilités.

Dans le cadre de cette recherche, nous avons effectué une analyse documentaire pour comprendre quels fonds de préfaisabilité existent actuellement dans la région de la SADC, nous avons interrogé et mené des enquêtes auprès des membres du réseau des IFD de la SADC et d'autres institutions financières mondiales, ainsi que des développeurs actifs dans le secteur de l'énergie renouvelable.

### SOMMAIRE

#### CHAPITRE 1: INTRODUCTION

#### CHAPITRE 2: CYCLE DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET TYPE

#### CHAPITRE 3: LES DÉFIS DES DÉVELOPPEURS DANS LA RÉGION SADC

#### CHAPITRE 4: APERÇU DES FINANCEMENTS DE PREFAISABILITÉ DISPONIBLES

#### CHAPITRE 5: OBSTACLES À L'ACCESS AUX FONDS DISPONIBLES

#### CHAPITRE 6: EXIGENCES EN MATIÈRE DE FINANCEMENT DE LA PREFAISABILITÉ

#### CHAPTER 7: POLICY RECOMMENDATIONS

## SOMMAIRE

### CHAPITRE 1: INTRODUCTION

### CHAPITRE 2: CYCLE DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET TYPE

### CHAPITRE 3: LES DÉFIS DES DÉVELOPPEURS DANS LA RÉGION SADC

### CHAPITRE 4: APERÇU DES FINANCEMENTS DE PRÉFAISABILITÉ DISPONIBLES

### CHAPITRE 5: OBSTACLES À L'ACCESS AUX FONDS DISPONIBLES

### CHAPITRE 6: EXIGENCES EN MATIÈRE DE FINANCEMENT DE LA PRÉFAISABILITÉ

### CHAPTER 7: POLICY RECOMMENDATIONS

Ce rapport arrive à un moment opportun car, tout d'abord, il fait suite au Forum Belt and Road (BRF) d'octobre 2024 à Pékin marquant le 10<sup>e</sup> anniversaire de l'initiative Belt and Road (BRI), au cours duquel le gouvernement chinois a dévoilé le Partenariat pour l'investissement et le financement verts (GIFP). Bien qu'il n'ait pas encore été entièrement conçu, le GIFP promet d'être une nouvelle plateforme pour aider les pays partenaires de la BRI à développer des projets verts. Cette plateforme financera des études de faisabilité, un soutien technique, une analyse des risques, une analyse de la viabilité de la dette et la conception de propositions afin de créer une réserve de projets verts conformes aux nouvelles directives de la Chine (Gallagher, 2023). Le gouvernement chinois devrait lancer officiellement le GIFP lors du Forum sur la coopération sino-africaine (FOCAC) en septembre 2024. Les principaux bailleurs de fonds de la BRI, la China Development Bank, l'Export-Import Bank of China, la Banque populaire de Chine, la China International Capital Corporation et la China Power International ont exprimé leur intérêt à participer au partenariat. Ce partenariat aidera les acteurs chinois et ceux des pays partenaires à trouver la bonne combinaison de dettes, de capitaux propres, d'investissements et de subventions, en l'adaptant aux circonstances de chaque projet ou pays, dans l'intérêt des deux parties. Le FOCAC 2024 offre aux États membres de la SADC l'occasion d'explorer de nouveaux partenariats avec des institutions financières chinoises pour cofinancer le développement de projets à un stade précoce.

Deuxièmement, le sommet du Groupe des 20 (G20) aura lieu en Afrique du Sud en 2025. Le sommet du G20 de 2023, qui s'est tenu en Inde, s'est engagé à tripler la capacité des énergies renouvelables d'ici à 2030 et les dirigeants mondiaux ont réitéré cet engagement lors de la Conférence des Nations unies sur le changement climatique de 2023 (COP28) (Grant et al., 2024). Cette augmentation des investissements dans les énergies renouvelables nécessite une importante réserve de projets bien développés. Avec l'Afrique du Sud comme hôte, la région de la SADC devrait faire des progrès similaires lors du sommet de l'année prochaine. Certaines IFD des pays du G20 et des fonds philanthropiques ont exprimé leur intérêt à fournir un financement de pré faisabilité pour soutenir ces initiatives. Le sommet de 2025 offre donc aux États membres de la SADC l'occasion d'obtenir des financements supplémentaires pour le développement de projets à un stade précoce, nécessaires pour respecter l'engagement de triple croissance pris par le G20 et les dirigeants mondiaux lors de la COP28.

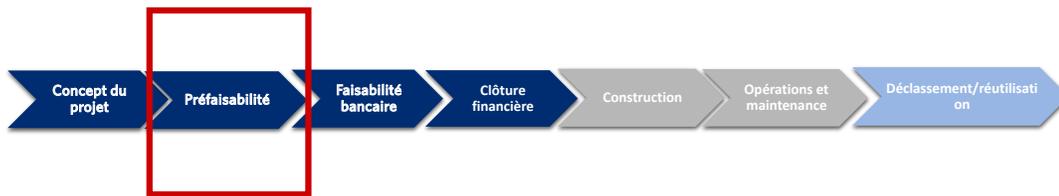
Le présent rapport est structuré comme suit : Le chapitre 2 donne une vue d'ensemble des différentes phases du cycle de développement d'un projet, de la portée standard des travaux ou des tâches à accomplir au cours de chaque phase, des résultats escomptés et de la ou des parties responsables de l'obtention des résultats. Le chapitre 3 examine les difficultés rencontrées par les développeurs de projets pour les commercialiser dans la région de la SADC. Le chapitre 4 donne un aperçu des sources de financement des études de pré faisabilité. Le chapitre 5 identifie les obstacles à l'accès aux fonds de pré faisabilité. Le chapitre 6 quantifie les besoins de financement pour le développement de projets à un stade précoce afin d'atteindre une nouvelle capacité de production d'énergie renouvelable de 52,8 GW nécessaire pour l'accès universel à l'énergie et 53 % d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique de la SADC d'ici à 2040, et présente également les principales caractéristiques d'un mécanisme de pré faisabilité de bonne pratique. Le chapitre 7 conclut en présentant des recommandations politiques clés sur la manière d'optimiser les facilités existantes afin de mieux soutenir les développeurs de projets dans les premières étapes du développement de projets pour augmenter la capacité de production d'énergie renouvelable et l'accès à l'énergie.

# CHAPITRE 2 : CYCLE DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET TYPE

Il est essentiel de comprendre les phases du cycle de développement d'un projet et les résultats escomptés pour chaque phase afin d'assurer la réussite du développement des projets. Chaque étape suivante du cycle de développement d'un projet dépend de la réussite de la phase précédente. C'est cette interdépendance entre les phases qui retarde souvent le passage d'un projet d'une phase à l'autre et, en fin de compte, à la faisabilité bancaire si les résultats escomptés des phases précédentes ne sont pas atteints. Dans le chapitre 2, nous explorons les différentes phases de développement des projets, comme l'illustre la figure 3, pour souligner l'importance de la phase de préfaisabilité pour combler le manque de capacité de production d'énergie renouvelable dans la région de la SADC.

Le rapport part du principe que la législation et le cadre politique essentiels pour attirer les investissements existent déjà et qu'ils sont transparents et cohérents pour attirer les bons investisseurs.

**Figure 3 : Étapes du développement d'un projet**



**Source :** Élaboration des auteurs à partir de Southern African Power Pool (2024).

Le tableau 1 présente les phases de développement du projet et résume la portée et les résultats de chaque phase d'un projet type d'énergie renouvelable, ainsi que la partie responsable de l'obtention des résultats escomptés.

SOMMAIRE

CHAPITRE 1:  
INTRODUCTION

CHAPITRE 2: CYCLE  
DE DÉVELOPPEMENT  
D'UN PROJET TYPE

CHAPITRE 3:  
LES DÉFIS DES  
DÉVELOPPEURS DANS  
LA RÉGION SADC

CHAPITRE 4: APERÇU  
DES FINANCEMENTS  
DE PREFAISABILITÉ  
DISPONIBLES

CHAPITRE 5:  
OBSTACLES À  
L'ACCESS AUX FONDS  
DISPONIBLES

CHAPITRE 6:  
EXIGENCES EN  
MATIÈRE DE  
FINANCEMENT DE LA  
PRÉFAISABILITÉ

CHAPTER 7: POLICY  
RECOMMENDATIONS

**Tableau 1 : Cycle de développement d'un projet typique**

Phase du projet	Champ d'application	Résultats	Partie responsable
Concept du projet	Définition du projet. Sélection du site ou confirmation que le site dispose d'une ressource raisonnable en énergie renouvelable, d'un accès, d'une proximité au réseau et d'un faible impact sur l'environnement.	Décision de garantir l'accès au site (par le biais de droits fonciers ou de droits de location) et d'étudier la faisabilité. Définir les résultats du projet, le calendrier et les parties responsables.	Le gouverne-ment* et le promoteur**
Évaluation de la préfaisabilité	Évaluation de haut niveau de l'environnement, de la connexion au réseau, des ressources en énergies renouvelables et de la capacité de l'usine, des coûts énergétiques et du prix de l'électricité, ainsi que des risques associés. Accès sécurisé au site par le biais de droits fonciers ou de droits de location.	Une étude de préfaisabilité. Un plan de développement (pour traiter de manière rentable les risques identifiés), la décision de passer à la phase d'étude de faisabilité bancaire, y compris l'accès sécurisé au site.	Le gouverne-ment* et/ou le promoteur**
Évaluation de la faisabilité bancaire	Étude détaillée des paramètres du projet, y compris les études environnementales et de raccordement au réseau, l'étude de constructibilité, l'estimation des coûts d'achat et de construction, les conditions d'achat de l'électricité et le tarif. Demande de permis, y compris les licences environnementales et d'utilisation de l'eau et la licence de production d'électricité.	Une étude de faisabilité bancaire. Une décision d'investissement préliminaire (engagement à construire le projet si l'économie après finalisation se situe dans la fourchette définie dans l'étude de faisabilité).	Le développeur
Clôture financière	Optimisation du site, stratégie contractuelle et passation de marchés, estimation détaillée des coûts et conclusion d'accords de connexion au réseau, d'accords d'achat d'électricité et d'accords de financement.	Décision finale d'investissement (poursuivre la construction).	Le développeur
Construction et Commission	Construction du parc solaire/éolien par le(s) entrepreneur(s) sélectionné(s), examen et supervision de la conception par l'ingénieur du propriétaire, mise en service et essais de réception.	Mise en service d'une centrale solaire/éolienne	Société de projet avec son entrepreneur en ingénierie, approvisionnement et construction (EPC)
Opérations et maintenance (O&M)	L'exploitation et la gestion de la centrale électrique basée sur les énergies renouvelables aux niveaux de performance prévus par le contrat.	Une usine pleinement opérationnelle	La société de projet et son prestataire de services d'exploitation et de gestion

Phase du projet	Champ d'application	Résultats	Partie responsable
Déclassement/réutilisation	Démantèlement de l'ancienne usine / réaménagement du terrain	Site restauré/réutilisé	Société de projet/producteur indépendant d'électricité (IPP)

\*Le gouvernement est responsable des projets/programmes achetés par le gouvernement

\*\* Le promoteur local est responsable des projets du secteur privé

\*\*\*A ce stade, le promoteur local s'associe à un promoteur international/IPP/sponsor en raison de l'importance des besoins de financement.

Source : Élaboration des auteurs à partir de Southern African Power Pool (2024).

## 2.1 Concept du projet/étendue/définition

Les projets doivent être attribués sur la base de résultats clairement définis et non sur la base des intrants. Dans le cas d'un projet d'énergie renouvelable, le gouvernement, le fournisseur ou l'acheteur d'électricité détermine le résultat souhaité, par exemple une centrale solaire de 100 MW ou la fourniture de 292 000 mégawattheures (MWh) d'énergie propre par an. Cette approche basée sur les résultats garantit que le risque d'escalade des coûts du projet est transféré à la partie la mieux placée pour gérer ce risque, c'est-à-dire la société de projet ou l'IPP. Les étapes et le calendrier du projet ainsi que la partie responsable sont également définis au cours de cette phase afin d'éviter le chevauchement des responsabilités et d'assurer l'alignement sur la stratégie énergétique nationale. Cette phase comprend également un examen de haut niveau des exigences législatives telles que l'octroi de licences et d'autorisations préliminaires. Ce travail est normalement entrepris par le développeur du projet car il s'agit principalement d'un exercice de bureau et ne nécessite pas de mise de fonds importante. Le coût pour le développeur de projet à ce stade du développement du projet est principalement constitué d'expertise, de temps et d'efforts.

## 2.2 Évaluation de la préfaisabilité

Une fois le champ d'application du projet défini, le développeur de projet est en mesure d'entreprendre une évaluation de préfaisabilité du projet et d'accomplir les tâches illustrées à la figure 4. Dans certaines juridictions et pour les projets financés par le gouvernement, ce travail peut être entrepris par le gouvernement. L'étendue des travaux pour cette phase comprend la sécurisation de l'accès au site du projet par le biais d'une option d'achat ou de location du terrain, la réalisation d'évaluations de base du site, de l'impact environnemental, de la connexion au réseau, des ressources en énergie renouvelable, de la capacité de la centrale et des options techniques, la détermination des coûts énergétiques et l'élaboration d'un modèle financier de haut niveau avec un tarif indicatif de l'électricité. L'obtention des droits d'accès au terrain est un aspect essentiel de cette phase, car les bailleurs de fonds n'accorderont pas de financement de faisabilité en l'absence de ces droits. Lorsqu'un développeur de projet ou un gouvernement n'a pas la capacité d'entreprendre les travaux de préfaisabilité, une entreprise privée ou un consultant peut être engagé.

SOMMAIRE

CHAPITRE 1:  
INTRODUCTION

CHAPITRE 2: CYCLE  
DE DÉVELOPPEMENT  
D'UN PROJET TYPE

CHAPITRE 3:  
LES DÉFIS DES  
DÉVELOPPEURS DANS  
LA RÉGION SADC

CHAPITRE 4: APERÇU  
DES FINANCEMENTS  
DE PREFAISABILITÉ  
DISPONIBLES

CHAPITRE 5:  
OBSTACLES À  
L'ACCESS AUX FONDS  
DISPONIBLES

CHAPITRE 6:  
EXIGENCES EN  
MATIÈRE DE  
FINANCEMENT DE LA  
PREFAISABILITÉ

CHAPTER 7: POLICY  
RECOMMENDATIONS

**Figure 4 : Activités réalisées au cours de l'évaluation de pré faisabilité d'un projet d'énergie renouvelable connecté au réseau**



Source : Élaboration des auteurs.

Il s'agit de la première étape du cycle de développement du projet au cours de laquelle le développeur de projet est tenu d'apporter un capital pour payer les entrepreneurs ou de verser un dépôt au propriétaire foncier pour garantir l'accès au site du projet. Pour la plupart des développeurs de projets locaux et des nouveaux venus sur le marché des énergies renouvelables, réunir les fonds nécessaires pour mener à bien les tâches de cette phase est un énorme défi. Il est important que cette phase du cycle de vie du projet soit réalisée correctement, car l'étude de pré faisabilité déterminera si le projet se poursuit ou s'arrête, puisqu'elle constitue la base de la recherche de fonds pour la préparation du projet auprès des financiers. Les projets sont souvent bloqués au cours de cette phase initiale, car les développeurs ne disposent pas toujours des fonds nécessaires pour mener à bien les tâches. Dans la plupart des cas, le projet n'est pas suffisamment développé pour attirer un financement externe. Quelques institutions financières fournissent un financement à un stade précoce ou de pré faisabilité ; ces institutions sont examinées au chapitre 4. Un changement de paradigme s'est également produit par rapport à la phase de pré faisabilité, les bailleurs de fonds ayant montré une plus grande préférence pour le financement de la mise en œuvre de projets à impact tangible.

Le tableau 2 présente les coûts indicatifs des différentes activités menées au cours de la phase de pré faisabilité décrite à la figure 4, sur la base des projets de services publics actuellement en cours de développement dans la région.

**Tableau 2 : Coût indicatif des activités de pré faisabilité**

Activité	Solaire (USD)	Eolien (USD)
Garantir le droit d'accès à la terre	180,000	180,000
Évaluation des ressources	80,000	190,000
Évaluation de base du site	15,000	15,000
Évaluation de l'impact sur l'environnement	45,000	45,000
Évaluation de la connexion au réseau	20,000	20,000
Modèle financier de haut niveau	25,000	25,000
<b>Total</b>	<b>365,000</b>	<b>475,000</b>

Source : Élaboration des auteurs sur la base des projets de services publics actuellement en cours de développement.

SOMMAIRE

CHAPITRE 1: INTRODUCTION

CHAPITRE 2: CYCLE DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET TYPE

CHAPITRE 3: LES DÉFIS DES DÉVELOPPEURS DANS LA RÉGION SADC

CHAPITRE 4: APERÇU DES FINANCEMENTS DE PRÉFAISABILITÉ DISPONIBLES

CHAPITRE 5: OBSTACLES À L'ACCESS AUX FONDS DISPONIBLES

CHAPITRE 6: EXIGENCES EN MATIÈRE DE FINANCEMENT DE LA PRÉFAISABILITÉ

CHAPTER 7: POLICY RECOMMENDATIONS

## 2.3 Évaluation de la faisabilité bancaire

L'étude de pré-faisabilité est utilisée pour obtenir un financement pour la préparation du projet en vue de l'évaluation de la faisabilité bancaire/complète du projet. Pour les prêteurs potentiels, le rapport de pré-faisabilité est une indication de l'engagement en termes de temps et d'efforts investis par le développeur dans le projet à ce stade. C'est aussi une indication de la capacité du promoteur à mener à bien des projets de cette nature.

L'étendue des travaux pour la phase d'évaluation de la faisabilité bancaire comprend l'examen détaillé des paramètres du projet tels que les études de connexion au réseau, les études de constructibilité, les estimations des coûts d'achat et de construction, les conditions d'achat de l'électricité et les tarifs, ainsi que leur viabilité. Elle comprend également la demande de permis, d'autorisations environnementales, de licences d'utilisation de l'eau et de licences de production d'électricité. Ces prestations nécessitent un financement et, dans la plupart des cas, le promoteur local est contraint de s'assurer un partenaire de projet, souvent un promoteur expérimenté aux poches bien garnies, en vendant une part importante de sa participation dans la société de projet à l'issue de la phase de pré-faisabilité, afin de réunir les fonds nécessaires.

Idéalement, les IFD financent la préparation des projets pour les études de faisabilité bancaire. Il n'y a pas de pénurie d'installations de préparation de projets ; cependant, le défi pour les développeurs locaux est d'obtenir le financement et les compétences nécessaires pour mener à bien l'étude de pré-faisabilité.

## 2.4 Clôture financière

Le résultat de l'étape de faisabilité bancaire est une analyse de rentabilité ou une note d'information sur le projet, que les développeurs de projet utilisent pour obtenir le financement du projet. Il est important de noter qu'un projet n'atteindra pas le bouclage financier ou la finalisation si les étapes précédentes ne sont pas correctement conclues par l'identification des différents risques du projet et la garantie que ceux-ci sont transférés aux parties les mieux placées pour les gérer. Dans certains cas, des exigences peuvent être levées ou reportées pour le bouclage financier, mais elles doivent être remplies dans un délai donné, convenu entre les prêteurs et le développeur du projet.

## 2.5 Construction et mise en service, exploitation et maintenance et déclassement/réutilisation

Après la clôture financière, les trois dernières phases du cycle de développement du projet relèvent de la responsabilité des actionnaires/propriétaires du projet, représentés par la société de projet et ses sous-traitants.

En résumé, la phase de pré-faisabilité est une étape critique dans le cycle de développement d'un projet, car si les activités clés ne sont pas achevées de manière satisfaisante, le projet ne peut pas passer à la phase suivante de son développement. Le financement de cette phase est limité, car il n'y a aucune garantie à ce stade que le projet est viable et la plupart des institutions financières ne sont pas prêtes à prendre le risque.

SOMMAIRE

CHAPITRE 1:  
INTRODUCTION

CHAPITRE 2: CYCLE  
DE DÉVELOPPEMENT  
D'UN PROJET TYPE

CHAPITRE 3:  
LES DÉFIS DES  
DÉVELOPPEURS DANS  
LA RÉGION SADC

CHAPITRE 4: APERÇU  
DES FINANCEMENTS  
DE PRÉFAISABILITÉ  
DISPONIBLES

CHAPITRE 5:  
OBSTACLES À  
L'ACCESS AUX FONDS  
DISPONIBLES

CHAPITRE 6:  
EXIGENCES EN  
MATIÈRE DE  
FINANCEMENT DE LA  
PRÉFAISABILITÉ

CHAPTER 7: POLICY  
RECOMMENDATIONS

Kadoma, Zimbabwe. Photo by Lidia Daskalova via Shutterstock



## CHAPITRE 3 : LES DÉFIS DES DÉVELOPPEURS DANS LA RÉGION SADC

Dans ce chapitre, nous analysons les défis auxquels sont confrontés les développeurs de projets dans la région de la SADC. Il est essentiel de comprendre ces défis pour envisager le soutien qui peut être apporté aux développeurs de la région afin de produire des projets bancables et de combler les lacunes de la filière. Les résultats des entretiens et des enquêtes menés auprès des développeurs de projets d'énergies renouvelables de la SADC indiquent que les défis suivants se posent à eux :

- Absence d'un environnement favorable ;
- Faible capacité technique à mener à bien les tâches à tous les stades ;
- Des processus coûteux à un stade précoce, caractérisés par un manque de financement de la préfaisabilité ;
- Exigences strictes en matière d'accès au financement ;
- Manque d'infrastructures associées et auxiliaires pour soutenir le développement du projet;
- L'incapacité à conclure des accords d'exploitation.

Ces défis sont examinés en détail dans la suite de ce chapitre.

### 3.1 Absence d'un environnement favorable

La réussite du déploiement d'un programme ou d'un projet commence par la création d'un environnement propice à l'investissement par le gouvernement hôte. Des politiques appropriées, par exemple une politique énergétique nationale, une politique en matière d'énergies renouvelables et un cadre transparent pour l'acquisition de projets d'énergies renouvelables auprès de promoteurs privés, sont essentielles pour démontrer l'engagement du gouvernement hôte et pour fournir aux promoteurs de projets et aux investisseurs potentiels l'assurance que les projets seront acquis conformément à la législation existante ou à un cadre d'acquisition transparent qui encourage la concurrence, parallèlement à un système judiciaire objectif. Cela est également important pour les investisseurs potentiels, car la preuve de la légalité et de la validité des processus de passation des marchés et de l'applicabilité des accords de projet est une condition essentielle de leur financement.

La création d'un environnement favorable relève de la responsabilité du gouvernement hôte et, dans certains cas, du soutien de partenaires extérieurs sous la forme d'une assistance technique bilatérale, d'IFD, de BMD et de fonds philanthropiques. Par exemple, dans le cas de l'Afrique du Sud, la Banque de développement de l'Afrique australe (DBSA) a financé l'élaboration du cadre de passation des marchés dans le cadre du programme national de passation des marchés des producteurs indépendants d'énergie renouvelable (REIPPPP). Le Centre de conseil technique du gouvernement (GTAC) du Trésor national sud-africain héberge le mécanisme de développement de projets utilisé pour les partenariats public-privé enregistrés auprès du Trésor national. Ces fonds prennent la forme de subventions récupérables ou de prêts à faible taux d'intérêt. D'autres États membres de la SADC, tels que l'Angola, le Botswana et la Namibie, ont développé leurs propres cadres de passation de marchés et mettent en œuvre des projets couronnés de succès.

## SOMMAIRE

### CHAPITRE 1: INTRODUCTION

### CHAPITRE 2: CYCLE DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET TYPE

### CHAPITRE 3: LES DÉFIS DES DÉVELOPPEURS DANS LA RÉGION SADC

### CHAPITRE 4: APERÇU DES FINANCEMENTS DE PRÉFAISABILITÉ DISPONIBLES

### CHAPITRE 5: OBSTACLES À L'ACCESS AUX FONDS DISPONIBLES

### CHAPITRE 6: EXIGENCES EN MATIÈRE DE FINANCEMENT DE LA PRÉFAISABILITÉ

### CHAPTER 7: POLICY RECOMMENDATIONS

## 3.2 Faible capacité technique

Le secteur des énergies renouvelables en est encore à ses débuts en Afrique subsaharienne et la plupart des États membres de la SADC ne disposent pas des capacités locales et des compétences techniques nécessaires pour réaliser des évaluations des ressources en énergies renouvelables, des modélisations financières, des études de marché et élaborer des mémorandums d'information sur les projets. Ceci est pertinent pour les projets basés sur des technologies à faible teneur en carbone nouvellement commercialisées, y compris les projets d'énergie renouvelable dans la plupart des économies en développement. Des pays comme l'Afrique du Sud ont dû faire appel à l'expertise technique et juridique internationale pour renforcer les capacités du gouvernement et du secteur privé aux premiers stades du développement du secteur des énergies renouvelables. Malgré plus de dix ans de développement des énergies renouvelables en Afrique australe, de nombreux États membres ne disposent toujours pas de l'expertise technique nécessaire et doivent importer ces compétences d'Afrique du Sud ou de pays développés. Les développeurs de projets ne possèdent souvent pas les compétences requises et font donc appel à des consultants indépendants. Dans le cas des études d'impact sur l'environnement, seuls les praticiens certifiés sont autorisés à mener ces études.

## 3.3 Manque de financement de la préfaissabilité pour le développement de projets à un stade précoce

Dans les premières phases du cycle de développement d'un projet, celui-ci n'est pas encore dépourvu de risques et les investisseurs potentiels manifestent peu d'intérêt. Le capital d'amorçage est limité pour le cadrage du projet, la sécurisation du site du projet et les évaluations et conceptions initiales, qui sont des conditions préalables au financement de la préparation du projet. Le développeur de projet est donc censé financer les premières étapes soit à partir de ses propres ressources, soit à partir de son capital social, tout en bénéficiant d'un financement sous forme de subvention de la part des BMD ou des IFD. Lorsque le financement est fourni par les IFD ou les BMD, il s'agit souvent d'un instrument de prêt qui est recouvrable à la clôture financière, alors que le financement par des investisseurs providentiels est souvent converti en capitaux propres permanents à la clôture financière. Dans la plupart des cas, les promoteurs locaux ne savent pas où ni comment accéder à un financement de développement de projet à un stade précoce et les projets sont souvent bloqués. Dans le cas des BMD et des IFD, elles peuvent également vouloir bénéficier d'un droit de préemption pour fournir un financement par emprunt au projet lors de la clôture financière. Ce n'est pas un problème pour les développeurs tant que le financement des BMD et des IFD est fourni à des conditions liées au marché.

## 3.4 Des processus coûteux à un stade précoce

L'examen ou l'évaluation de haut niveau de l'impact environnemental et social du projet, de la connexion au réseau, des ressources en énergies renouvelables, de la capacité de la centrale, des coûts énergétiques et du modèle financier de base, y compris les tarifs de l'électricité, au cours de la phase de préfaissabilité, implique souvent de faire appel à des prestataires de services tiers. Cela nécessite une mise de fonds importante, en particulier pour les petites entreprises en phase de démarrage ou les nouveaux venus sur le marché des énergies renouvelables. Sans ces évaluations, le projet ne peut pas passer à la phase de faisabilité bancaire. Lorsqu'un développeur parvient à obtenir un financement privé, celui-ci est souvent assorti d'un coût élevé en termes de fonds propres, pouvant atteindre 40 %.

### 3.5 Exigences strictes en matière d'accès

La plupart des fonds exigent du développeur qu'il apporte une partie du financement requis, ce que l'on appelle communément "avoir sa peau dans le jeu" (contribution propre) afin de débloquer le cofinancement. Certains bailleurs de fonds acceptent désormais les fonds propres comme cofinancement de la part des développeurs de projets, mais ils sont peu nombreux.

### 3.6 Manque d'infrastructures associées pour soutenir le développement du projet

Dans la plupart des pays africains, le développement des réseaux de transmission relève de la compétence de la compagnie d'électricité et/ou de ses filiales. Le rythme de développement de l'infrastructure du réseau de transmission pour évacuer l'électricité des sites de projet vers le marché n'a pas suivi le développement des projets de production d'énergie renouvelable. À l'exception des pays qui ont mis en place des programmes d'électrification rurale, la plupart des zones reculées ne disposent pas de capacité de réseau, car les gouvernements ont donné la priorité au développement du réseau de transmission dans les zones à forte activité économique, le coût de l'investissement étant facilement récupérable. Cela signifie que même si ces sites isolés et leurs ressources sont idéaux pour un projet d'énergie renouvelable, le développeur ne sera pas en mesure d'évacuer l'électricité si la connexion au réseau n'est pas à proximité du site du projet ou ne figure pas sur la liste des projets prioritaires de la compagnie d'électricité. La longueur et la capacité de la ligne de transmission entre la centrale électrique et la sous-station la plus proche sont également essentielles, en particulier lorsqu'elles sont financées dans le cadre du projet, car leur coût peut potentiellement rendre le projet non viable. Le retard dans le développement de l'infrastructure de transmission a également une incidence sur le développement de projets d'énergie renouvelable à l'échelle des services publics, qui pourraient accélérer l'intégration régionale entre les États membres de la SADC, et l'a entravé.

Les infrastructures de transport d'électricité sont principalement financées par la compagnie d'électricité à partir de son bilan ou d'emprunts. Les BMD et les IFD européennes, telles que l'Agence française de développement (AFD), la Banque africaine de développement (BAD), la Banque européenne d'investissement et la Banque mondiale, proposent des financements concessionnels pour les infrastructures de réseau. Avec la libéralisation du marché de l'électricité, les capitaux privés sont disponibles lorsqu'il existe un mécanisme de financement et de remboursement clair. Les investissements dans le réseau de transmission prennent donc la forme de subventions des gouvernements hôtes, de prêts concessionnels des IFD et de financements de projets lorsque le cadre juridique prévoit la participation du secteur privé au développement du réseau de transmission. La Facilité de financement de l'infrastructure de transmission régionale (RTIFF), en cours de création par le SAPP, s'attaquera au problème du manque de financement pour le développement de l'infrastructure de transmission régionale qui pourrait accélérer le déploiement de projets d'énergie renouvelable le long des couloirs de transmission et l'accès global à l'énergie.

### 3.7 Impossibilité de conclure des accords d'écoulement

Pour mener à bien l'étude de pré faisabilité, le promoteur doit obtenir des lettres d'intérêt pour l'exploitation. Ce processus exige que le développeur présente un bilan solide et des antécédents en matière de développement, de livraison et de mise en œuvre de projets réussis. Il est difficile pour les nouveaux venus dans le secteur d'obtenir des accords d'enlèvement, à moins de s'associer à un développeur bien établi. Dans ce cas, le promoteur local est contraint de vendre une partie de ses capitaux propres.

SOMMAIRE

CHAPITRE 1:  
INTRODUCTION

CHAPITRE 2: CYCLE  
DE DÉVELOPPEMENT  
D'UN PROJET TYPE

CHAPITRE 3:  
LES DÉFIS DES  
DÉVELOPPEURS DANS  
LA RÉGION SADC

CHAPITRE 4: APERÇU  
DES FINANCEMENTS  
DE PRÉFAISABILITÉ  
DISPONIBLES

CHAPITRE 5:  
OBSTACLES À  
L'ACCESS AUX FONDS  
DISPONIBLES

CHAPITRE 6:  
EXIGENCES EN  
MATIÈRE DE  
FINANCEMENT DE LA  
PRÉFAISABILITÉ

CHAPTER 7: POLICY  
RECOMMENDATIONS

Lorsque l'infrastructure revêt une importance stratégique pour un exploitant disposant d'un bilan solide, ce dernier peut être disposé à cofinancer les travaux de développement par le biais de paiements anticipés de tarifs. Ce concept n'est pas nouveau, puisqu'il est largement utilisé dans le développement des tours de télécommunication et dans le secteur minier. Compte tenu de la situation actuelle d'insécurité énergétique dans la plupart des États membres de la SADC, les grandes entreprises utilisent souvent ce mécanisme de financement pour les audits énergétiques dans le cas de projets d'efficacité énergétique et déduisent le paiement anticipé de l'audit énergétique du premier paiement/des premières économies réalisées dans le cadre du projet d'efficacité énergétique.

En résumé, les développeurs de projets d'énergie renouvelable recherchent des politiques gouvernementales transparentes et cohérentes, des financements pour les études de pré faisabilité, un accès à l'information sur les financements disponibles pour les études de pré faisabilité, des processus d'approbation des financements courts et simples et un renforcement des capacités.

## CHAPITRE 4 : APERÇU DES FINANCEMENTS DE PRÉFAISABILITÉ DISPONIBLES

Le chapitre 4 donne une vue d'ensemble des mécanismes de pré faisabilité existants au niveau de la SADC et au niveau mondial/international, qui soutiennent les développeurs de projets dans les premières étapes de leur développement. Il définit également des critères de financement clés afin d'évaluer leur adéquation et leur efficacité à relever les défis identifiés au chapitre 3.

Une enquête a été menée auprès des membres du réseau des IFD de la SADC (réseau) et d'autres institutions financières afin de déterminer les facilités et/ou les fonds disponibles pour la préparation de projets en phase de démarrage dans la région et au niveau international. Le groupe cible était composé des sept membres du réseau des IFD de la SADC ayant un mandat dans le domaine des infrastructures et de cinq institutions financières internationales. L'enquête des IFD et des institutions financières a consisté en un questionnaire visant à déterminer les facilités de préparation de projets existantes dans les États membres de la SADC, leur base de financement, les institutions qui fournissent un financement de pré faisabilité dans le cadre de leur proposition de valeur et à établir l'adéquation de ces facilités. Elle a également cherché à établir les conditions de financement de haut niveau afin d'évaluer si elles sont facilement accessibles aux développeurs et de recommander des domaines d'amélioration. Ces enquêtes ont été complétées par des entretiens individuels avec le personnel des IFD et des institutions financières.

Les installations/fonds identifiés sont classés entre ceux qui existent dans les États membres de la SADC et ceux qui se trouvent en dehors de la région de la SADC, c'est-à-dire les fonds mondiaux.

### 4.1 Constatations

Les résultats de l'enquête et des entretiens révèlent un manque flagrant de fonds pour la préparation des projets de pré faisabilité et de soutien pour combler les lacunes dans le financement de la préparation des projets d'énergie renouvelable dans la région de la SADC. La région SADC n'a pas d'installations de préparation de projet dédiées aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique.

La région dispose de trois facilités de préparation de projets transfrontaliers, à savoir la facilité de préparation de projets de la DBSA, le PPDF de la SADC géré par la DBSA et le fonds de préparation de projets de l'UPA de la SAPP. Seul le Fonds de préparation des projets de l'UPA SAPP est

dédié au soutien des projets de production et de transmission d'énergie. Le secteur des énergies renouvelables doit rivaliser pour obtenir un financement de préfaisabilité. Le mécanisme de préparation des projets de la DBSA et le PPDF SADC géré par la DBSA ont un mandat dans le secteur de l'infrastructure régionale. Les facilités de préparation de projets disponibles dans tous les pays ont tendance à se concentrer sur tous les secteurs de l'économie, sans fonds dédié aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. Les énergies renouvelables sont en concurrence avec d'autres secteurs et sous-secteurs énergétiques.

Les IFD nationales disposent d'installations locales tournées vers l'intérieur. Si certaines d'entre elles se concentrent sur le financement de projets d'infrastructure, elles ont tendance à avoir une vision plus diversifiée et à couvrir tous les secteurs de l'économie.

Les IFD régionales et les institutions financières internationales sont confrontées à des problèmes liés à la qualité des projets généralement soumis pour financement. Il peut s'agir de projets mal définis ou de projets de petite taille qui nécessitent des efforts et des ressources démesurés par rapport à des projets plus importants. Les IFD régionales et les institutions financières internationales s'inquiètent de la solvabilité des promoteurs et de leur manque d'expertise.

L'incertitude politique ainsi que les retards institutionnels et réglementaires ont également un impact sur la préparation des projets. Les informations sur les facilités régionales et mondiales de préparation des projets ne sont pas facilement disponibles et accessibles aux développeurs de projets qui ont besoin de services de préparation de projets. Les IFD sont généralement peu enclines à prendre des risques et exigent des promoteurs qu'ils démontrent qu'ils ont les coudées franches pour prouver leur niveau d'engagement. Les critères d'éligibilité sont stricts et, dans certains cas, exigent un grand nombre de livrables coûteux de préparation de projet avant de demander un financement.

Les résultats montrent que les installations existantes de la SADC et les installations mondiales ne sont pas suffisantes pour relever les défis actuels des développeurs si la région de la SADC veut atteindre l'accès universel à l'énergie et 53 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique d'ici 2040. Des facilités supplémentaires sont donc nécessaires pour combler le déficit de capacité en énergies renouvelables de 52,8 GW.

Les résultats des enquêtes et des entretiens sont examinés dans les sous-sections suivantes.

## 4.2 Facilités/fonds de préfaisabilité de la SADC

Le réseau des IFD de la SADC comprend 41 institutions dans les pays membres de la SADC qui soutiennent les objectifs de développement de la région, notamment le développement des infrastructures, le développement industriel, l'agriculture, le développement du logement, le développement des entreprises et la durabilité de l'environnement. Trente-quatre des mandats des membres du réseau excluent les infrastructures. Les sept autres sont membres du groupe de travail sur l'infrastructure et la mobilisation des ressources du Réseau de financement du développement de la SADC et constituent le groupe cible de l'enquête.

Les IFD du groupe cible possèdent des facilités de préparation de projets financées par des allocations budgétaires annuelles provenant du fisc et/ou de revenus autogénérés. Toutes les facilités de préparation de projets des IFD nationales ont un mandat national, à l'exception de la facilité de préparation de projets de la DBSA qui a un mandat pour l'Afrique subsaharienne. La DBSA gère également le mécanisme de développement de la préparation des projets de la SADC, qui a un mandat régional. Le Pool énergétique d'Afrique australe (SAPP), une filiale de la SADC chargée de coordonner la planification et l'exploitation du système électrique entre les services

### SOMMAIRE

#### CHAPITRE 1: INTRODUCTION

#### CHAPITRE 2: CYCLE DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET TYPE

#### CHAPITRE 3: LES DÉFIS DES DÉVELOPPEURS DANS LA RÉGION SADC

#### CHAPITRE 4: APERÇU DES FINANCEMENTS DE PREFAISABILITÉ DISPONIBLES

#### CHAPITRE 5: OBSTACLES À L'ACCESS AUX FONDS DISPONIBLES

#### CHAPITRE 6: EXIGENCES EN MATIÈRE DE FINANCEMENT DE LA PREFAISABILITÉ

#### CHAPTER 7: POLICY RECOMMENDATIONS

publics membres, coordonne également le Fonds de préparation des projets de l'Unité de conseil en projets du SAPP (SAPP PAU). Le tableau 3 présente les installations et les fonds.

**Tableau 3 : Fonds de développement pour la préparation des projets dans la région SADC**

IFD / bailleur de fonds	Pays	Nom du fonds
Banque de développement de l'Angola (DBA)	Angola	Fonds national de développement (FND)
Banque nationale de développement du Botswana (NDBB)	Botswana	Transition énergétique verte pour une agriculture durable
Banque de développement de Namibie (DBN)	Namibie	Fonds de préparation des projets
Banque de développement de l'Afrique australe (DBSA)	Afrique du Sud	Mécanisme de préparation des projets (PPF) de la DBSA
Société de développement industriel d'Afrique du Sud (IDC-SA)	Afrique du Sud	IDC Project Preparation Facility
Société de développement industriel du Zimbabwe (IDC-Zimbabwe)	Zimbabwe	Fonds de développement pour la préparation des projets
Infrastructure Development Bank of Zimbabwe (IDBZ)	Zimbabwe	Fonds d'investissement pour le développement industriel
SADC et Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW)	Régionale	Mécanisme de développement de la préparation des projets de la SADC (PPDF) (géré par la DBSA)
La Banque mondiale, l'Association internationale de développement (IDA) et les fonds fiduciaires multidonateurs (MDTF)	Régionale	Unité consultative du projet de pool énergétique d'Afrique australe (SAPP PAU) Fonds de préparation des projets

**Source :** Élaboration des auteurs sur la base des résultats de l'enquête.

Ces IFD fournissent un soutien à la préparation des projets pour les études de préfaisabilité, les études de faisabilité et les services de conseil nécessaires pour structurer le projet et mobiliser des fonds propres et des prêts, mais elles ont des conditions d'accès strictes, l'impact sur le développement étant un critère d'éligibilité essentiel.

En outre, les promoteurs et développeurs de projets doivent démontrer qu'ils ont la capacité technique de superviser et de mettre en œuvre le projet. Le promoteur du projet doit confirmer le stade de préparation du projet et fournir la preuve des étapes franchies, telles qu'un rapport de préfaisabilité, des études de marché indépendantes ne datant pas de plus de 12 mois, et montrer que les droits d'accès au terrain ont été garantis sous la forme d'un bail foncier ou d'un accord d'achat de terrain. Les autorisations environnementales, les licences d'utilisation de l'eau et les autorisations d'utilisation du sol doivent être obtenues et tous les obstacles réglementaires légaux, tels que la connexion au réseau et la preuve que le projet a été enregistré auprès de l'autorité de régulation de l'énergie, ont été résolus afin d'éviter les retards.

Le dispositif de préparation des projets de la DBSA est limité aux activités de développement du dernier kilomètre, telles que la conception détaillée du projet, l'élaboration de la note d'information sur le projet et l'examen de l'étude de la demande/du marché, et n'est donc pas adapté à la phase de préfaisabilité. Les promoteurs du projet doivent confirmer le budget de développement, y compris les justificatifs de dépenses et le déficit de financement, avec un calendrier pour les

## SOMMAIRE

### CHAPITRE 1: INTRODUCTION

### CHAPITRE 2: CYCLE DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET TYPE

### CHAPITRE 3: LES DÉFIS DES DÉVELOPPEURS DANS LA RÉGION SADC

### CHAPITRE 4: APERÇU DES FINANCEMENTS DE PRÉFAISABILITÉ DISPONIBLES

### CHAPITRE 5: OBSTACLES À L'ACCESS AUX FONDS DISPONIBLES

### CHAPITRE 6: EXIGENCES EN MATIÈRE DE FINANCEMENT DE LA PRÉFAISABILITÉ

### CHAPTER 7: POLICY RECOMMENDATIONS

travaux en cours et les délais de mise en œuvre. Le promoteur du projet est tenu de cofinancer  $\geq$  50 % du budget de développement du projet et de soumettre une proposition de plan de mise en œuvre à l'issue d'une étude de faisabilité susceptible d'être financée.

Bien que ces IFD disposent de fonds pour la préparation de projets, la majorité d'entre elles ont tendance à favoriser les projets au stade de la faisabilité plutôt que de la préfaisabilité, que certains considèrent comme un coût irrécupérable. Les sept institutions fournissent différentes formes de financement de développement de projets à un stade précoce pour les projets d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique. Cependant, le financement n'est pas exclusivement destiné aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique, mais également à d'autres secteurs d'infrastructure, bien que les projets soient principalement issus du secteur de l'énergie.

La majorité des IFD de la SADC ne sont pas assez grandes pour justifier des guichets de financement dédiés aux énergies renouvelables, étant donné la forte demande de financement d'autres priorités de développement concurrentes en dehors du secteur de l'énergie. Il est également important de souligner que parmi les facilités de préparation de projets des IFD nationales, seul le PPF de la DBSA a un mandat transfrontalier et que celui-ci n'est pas limité à la région de la SADC mais est disponible pour le reste de l'Afrique sub-saharienne. Les promoteurs des États membres de la SADC doivent donc rivaliser avec d'autres promoteurs de pays non membres de la SADC pour obtenir des financements.

#### 4.2.1 Partenaires/investisseurs du fonds/de la facilité

Le financement des facilités de préparation des projets pour les IFD nationales provient généralement des ressources fiscales dans les allocations budgétaires annuelles des gouvernements respectifs et des revenus annuels auto-générés. Cependant, la répartition des fonds provenant du fisc pour toutes les IFD n'est pas claire. Il est important de noter que l'allocation de fonds du Trésor national pour les activités de préparation des projets des IFD est insignifiante et ne correspond pas aux besoins financiers du secteur de l'infrastructure en général.

La Banque de développement de l'Angola (DBA) est capitalisée grâce à une ligne de crédit d'un milliard d'euros accordée par la Deutsche Bank au ministère des finances. Les partenaires financiers de la Banque nationale de développement du Botswana sont le ministère allemand de l'environnement et la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ). Le PPF de la DBSA est actuellement financé par les ressources internes de la DBSA et révisé annuellement en fonction des projets prévus. La facilité de préparation de projets de l'Industrial Development Corporation (IDC) d'Afrique du Sud, une entreprise publique, est également financée par des ressources internes.

#### 4.2.2 Objectif du fonds/de la facilité

Les sept IFD de la SADC soutiennent une série d'activités de préparation de projets, mais seules trois d'entre elles fournissent un financement de préfaisabilité, comme le montre le tableau 4.

## SOMMAIRE

### CHAPITRE 1: INTRODUCTION

### CHAPITRE 2: CYCLE DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET TYPE

### CHAPITRE 3: LES DÉFIS DES DÉVELOPPEURS DANS LA RÉGION SADC

### CHAPITRE 4: APERÇU DES FINANCEMENTS DE PREFAISABILITÉ DISPONIBLES

### CHAPITRE 5: OBSTACLES À L'ACCESS AUX FONDS DISPONIBLES

### CHAPITRE 6: EXIGENCES EN MATIÈRE DE FINANCEMENT DE LA PREFAISABILITÉ

### CHAPTER 7: POLICY RECOMMENDATIONS

**Tableau 4 : Objet du fonds/de l'installation du projet**

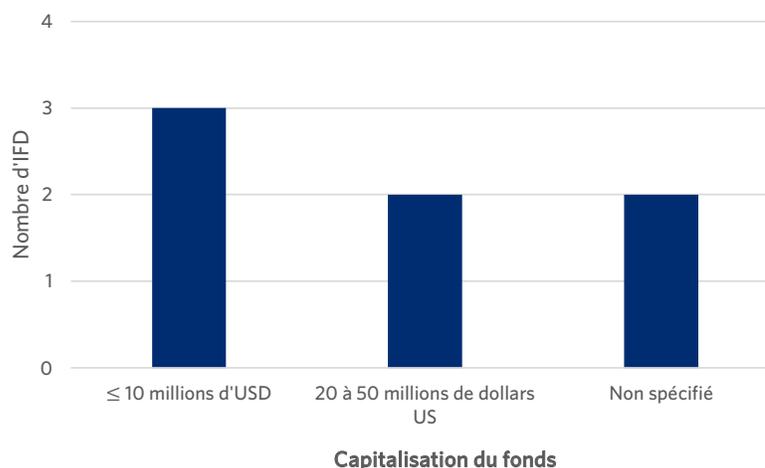
Objet du fonds	Nom de l'IFD						
	DBA	DBN	DBSA	IDBZ	IDC-SA	IDC-ZW	NDBB
Études de pré faisabilité		✓			✓		✓
Études de faisabilité	✓	✓	✓		✓		
Assistance technique et/ou conseil		✓	✓				✓
Renforcement des capacités / formation							✓
Mobiliser le financement du secteur privé pour les projets	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Source : Élaboration des auteurs sur la base des résultats de l'enquête.

Les institutions financières sont plus enclines à mobiliser le financement du secteur privé pour les projets, car à ce stade, les projets sont suffisamment dépourvus de risques et ont plus de chances d'atteindre le stade de la clôture financière. Quatre IFD soutiennent les activités de la phase de faisabilité, mais une seule propose un renforcement des capacités et une formation pour la préparation des projets. Trois institutions financières fournissent à la fois un financement de pré faisabilité et une assistance technique et/ou des services de conseil afin d'augmenter les chances que la préparation du projet atteigne la bancabilité.

#### 4.2.3 Capitalisation du fonds

Trois IFD ont une capitalisation de préparation de projet allant jusqu'à 10 millions de dollars, tandis que la DBSA, avec son mandat régional, a une capitalisation entre 20 et 50 millions de dollars, qui est sujette à révision annuelle en fonction de la réserve de projets. L'IDC-SA dispose d'une allocation annuelle d'environ 32 millions de dollars, qui couvre tous les secteurs de l'économie. La capitalisation du fonds DBA est basée sur 5 % de la taxe pétrolière et 2 % des revenus des diamants. Aucune précision n'a été apportée sur le fonds NDBB. La fourchette de capitalisation des fonds des IFD est présentée à la figure 5.

**Figure 5 : Capitalisation des fonds**

Source : Élaboration des auteurs sur la base des résultats de l'enquête.

#### 4.2.4 Durée de vie du fonds

La DBA dispose d'un fonds renouvelable dont la durée de vie n'est pas définie, tandis que la DBN a une durée de vie de 20 ans. Le PPF de la DBSA et l'IDBZ ont une durée de vie de cinq à sept ans et la facilité de préparation de projet de l'IDC du Zimbabwe a une durée maximale de cinq ans. L'IDC d'Afrique du Sud gère un fonds renouvelable qui est reconstitué chaque année. La durée du fonds de la NDBB n'a pas été précisée.

#### 4.2.5 Seuils de financement

Cinq IFD ont spécifié leurs seuils de prêt, qui vont de 200 000 dollars dans le cas de l'ASDB et jusqu'à 10 millions de dollars pour l'ABD. L'éventail des seuils de financement des IFD est présenté dans le tableau 5.

**Tableau 5 : Seuils de financement**

Nom de l'IFD	Seuil minimal de prêt	Seuil maximum de prêt
DBA	≤ 1 million USD	10 millions de dollars US
DBN	1 à 2 millions de dollars US	2 millions de dollars US
DBSA	200 000 \$US	3 millions de dollars US
IDC-SA	Plus de 5 millions de dollars US	4 millions de dollars US
IDC-ZW	≤ 1 million USD	1 million de dollars US
IDBZ	Non spécifié	Non spécifié
NDBB	Non spécifié	Non spécifié

**Source :** Élaboration des auteurs sur la base des résultats de l'enquête.

#### 4.2.6 Instruments de financement

Les IFD offrent une variété d'instruments de financement pour la préparation des projets. Certaines institutions proposent une combinaison de subventions pures, de subventions remboursables/recouvrables et de prêts concessionnels et commerciaux pour la préparation des projets. La DBA offre des subventions pures et des prêts commerciaux, tandis que la NDBB offre des subventions uniquement pour les projets agricoles. La DBN offre une combinaison de prêts commerciaux remboursables et de subventions récupérables. La DBSA et l'IDC-ZW offrent des prêts concessionnels et commerciaux qui sont remboursables à la clôture financière. La DBSA accorde également des subventions remboursables aux entités du secteur public. Le financement de la préparation des projets de l'IDC-Afrique du Sud prend la forme de prêts commerciaux. L'IDBZ propose une offre plus diversifiée de subventions remboursables/recouvrables et de prêts concessionnels. La figure 6 est une représentation schématique des instruments de financement et du nombre d'IFD fournissant chaque instrument :

SOMMAIRE

CHAPITRE 1:  
INTRODUCTION

CHAPITRE 2: CYCLE  
DE DÉVELOPPEMENT  
D'UN PROJET TYPE

CHAPITRE 3:  
LES DÉFIS DES  
DÉVELOPPEURS DANS  
LA RÉGION SADC

CHAPITRE 4: APERÇU  
DES FINANCEMENTS  
DE PÉFAISABILITÉ  
DISPONIBLES

CHAPITRE 5:  
OBSTACLES À  
L'ACCÈS AUX FONDS  
DISPONIBLES

CHAPITRE 6:  
EXIGENCES EN  
MATIÈRE DE  
FINANCEMENT DE LA  
PÉFAISABILITÉ

CHAPTER 7: POLICY  
RECOMMENDATIONS

## SOMMAIRE

### CHAPITRE 1: INTRODUCTION

### CHAPITRE 2: CYCLE DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET TYPE

### CHAPITRE 3: LES DÉFIS DES DÉVELOPPEURS DANS LA RÉGION SADC

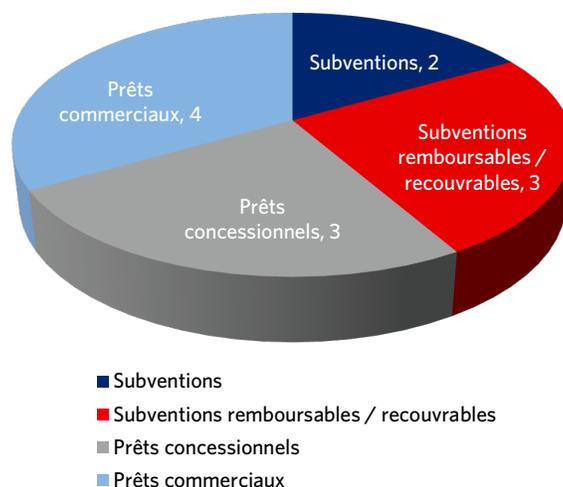
### CHAPITRE 4: APERÇU DES FINANCEMENTS DE PREFAISABILITÉ DISPONIBLES

### CHAPITRE 5: OBSTACLES À L'ACCESS AUX FONDS DISPONIBLES

### CHAPITRE 6: EXIGENCES EN MATIÈRE DE FINANCEMENT DE LA PRÉFAISABILITÉ

### CHAPTER 7: POLICY RECOMMENDATIONS

Figure 6 : Instruments de financement selon les résultats de l'enquête



Source : Élaboration des auteurs sur la base des résultats de l'enquête.

Les IFD s'attendent généralement à ce que les projets atteignent le stade de la bancabilité grâce au financement de la préparation des projets. À ce stade, les IFD telles que la DBSA exigeront le premier droit de refus pour fournir un financement par emprunt aux projets lors de la clôture financière. Dans le cas de l'IDC-Afrique du Sud, le financement de la préparation du projet peut faire partie de sa contribution en fonds propres.

#### 4.2.7 Conditions de financement

Les conditions de financement des différents instruments varient selon les IFD, allant de taux concessionnels à des taux commerciaux. Le taux d'intérêt de la DBA varie en fonction du projet, et il est facturé au taux interbancaire offert en euros (EURIBAR) +1,9 % par an, avec un délai de grâce de 1,5 an, un minimum de deux ans et un maximum de 12 ans de période de remboursement.

Les fonds de préparation des projets de la DBN sont évalués à des taux commerciaux sur la base d'un cofinancement et avec une préférence pour l'octroi d'une dette de premier rang lors de la clôture financière. La DBSA a indiqué sa préférence pour le remboursement du prêt de préparation de projet plus une majoration pour le risque pris ou pour la conversion du prêt de préparation de projet en capital dans le projet à raison d'un dollar pour chaque dollar investi, avec l'exigence clé d'être l'arrangeur principal mandaté (MLA) et d'avoir le premier droit de refus pour fournir la dette de premier rang pour le projet. Les conditions de l'IDBZ comprennent également le droit de fournir la dette de premier rang dans le projet à la clôture financière.

L'option privilégiée par l'IDC-Afrique du Sud est de convertir le prêt pour la préparation du projet en capital dans le projet à raison d'un dollar pour chaque dollar investi, plus une majoration pour le risque pris, tandis que l'IDC-Zimbabwe fixe le prix du financement à des taux préférentiels. La NDBB n'a pas précisé ses conditions pour le financement de la préparation des projets.

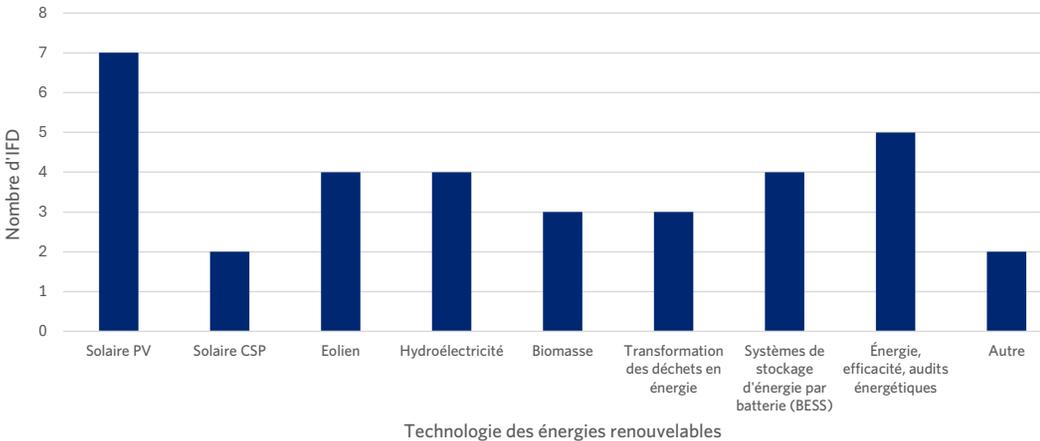
#### 4.2.8 Délais d'approbation et de décaissement

Le délai entre la demande, l'approbation et le décaissement a été estimé entre 1,5 mois et six mois. Trois IFD prennent jusqu'à 1,5 mois, trois autres entre 1,5 et 3 mois pour finaliser le processus, tandis qu'une IFD estime que le processus d'approbation et de décaissement prend entre 3 et 6 mois pour finaliser le processus. Les délais estimés dépendaient de la qualité des demandes et de l'adéquation des documents justificatifs.

#### 4.2.9 Technologies d'énergie renouvelable éligibles

Toutes les IFD interrogées soutiennent les technologies liées aux énergies renouvelables. Bien que l'IDC-Afrique du Sud ait auparavant soutenu un large éventail de technologies traditionnelles, elle s'est recentrée sur les nouvelles technologies émergentes, notamment l'hydrogène vert et les systèmes de stockage d'énergie par batterie. La NDBB est la seule IFD qui soutient les technologies solaires thermiques. La DBSA a un mandat pour l'efficacité énergétique et les audits d'efficacité énergétique conformément à son cadre de construction écologique. La figure 7 est une représentation schématique des technologies d'énergie renouvelable éligibles soutenues par les IFD :

**Figure 7 : Technologies d'énergie renouvelable éligibles selon les résultats de l'enquête des IFD de la SADC**



Source : Élaboration des auteurs sur la base des résultats de l'enquête.

#### 4.2.10 Critères d'éligibilité pour l'accès au financement

Les exigences de cofinancement, les modèles financiers de haut niveau, les droits d'accès à la terre et les études de délimitation sont les principaux critères d'éligibilité exigés par les IFD. La préparation de ces activités nécessite d'importantes ressources financières initiales, dont les promoteurs ne disposent généralement pas.

En outre, ces exigences sont généralement assorties de longs délais de mise en œuvre qui, en fin de compte, influent sur le rythme auquel les promoteurs peuvent accéder au financement de la préfaisabilité et mener à bien cette phase du développement du projet. La figure 8 est une représentation schématique des critères d'éligibilité basés sur les résultats de l'enquête.

## SOMMAIRE

### CHAPITRE 1: INTRODUCTION

### CHAPITRE 2: CYCLE DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET TYPE

### CHAPITRE 3: LES DÉFIS DES DÉVELOPPEURS DANS LA RÉGION SADC

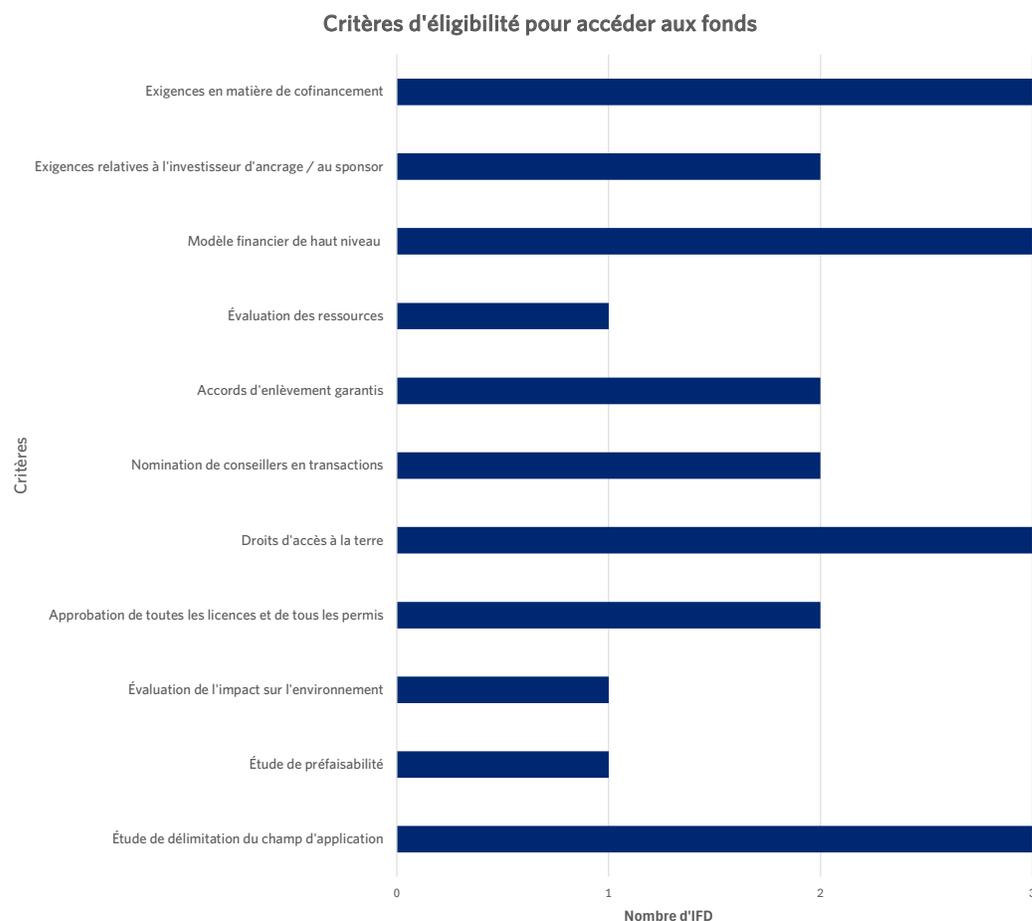
### CHAPITRE 4: APERÇU DES FINANCEMENTS DE PRÉFAISABILITÉ DISPONIBLES

### CHAPITRE 5: OBSTACLES À L'ACCESS AUX FONDS DISPONIBLES

### CHAPITRE 6: EXIGENCES EN MATIÈRE DE FINANCEMENT DE LA PRÉFAISABILITÉ

### CHAPTER 7: POLICY RECOMMENDATIONS

Figure 8 : Critères d'éligibilité



Source : Élaboration des auteurs sur la base des résultats de l'enquête.

#### 4.2.11 Nombre de projets financés

Le nombre de projets ayant bénéficié des fonds de préparation des projets des IFD nationales de la SADC est généralement faible. Seules deux IFD ont financé jusqu'à 10 projets chacune, une entre 10 et 20 projets et une autre entre 20 et 40 projets depuis leur création. Le taux de réussite est généralement faible en raison des exigences strictes et de la mauvaise préparation des projets, ce qui reflète un manque de capacité de préparation des projets parmi les développeurs.

#### 4.2.12 Niveau de financement du secteur privé catalysé

Le DBN, le DBSA et l'IDC-ZW ont chacun mobilisé plus de 500 millions de dollars de financement du secteur privé, tandis que l'IDC-SA a réussi à attirer entre 500 et 750 millions de dollars.

#### 4.2.13 Principaux défis des IFD

L'examen et l'approbation des projets en vue de leur financement sont généralement entravés et retardés par des projets mal préparés, ce qui est souvent attribué au manque de capacités et de compétences des développeurs en matière de préparation de projets. L'insuffisance des pièces justificatives nécessaires à la prise de décision est également considérée comme une cause de retard dans l'approbation du financement des projets. Les politiques gouvernementales incohérentes et parfois changeantes retardent les activités de préparation des projets.

### 4.3 Le mécanisme de développement de la préparation des projets de la SADC

Le PPDF de la SADC a été créé en 2008 pour soutenir la préparation de projets bancables dans les principaux secteurs d'infrastructure de la région de la SADC. La Facilité a ensuite été lancée en 2010. Le PPDF de la SADC a été conçu pour remédier à la pénurie de financement pour la préparation des projets d'infrastructure dans la région et s'appuie sur le Plan directeur de développement des infrastructures régionales de la SADC (RIDMP). Le RIDMP vise à promouvoir et à contribuer au renforcement de l'intégration économique régionale afin d'améliorer la croissance économique durable et les résultats en s'attaquant aux contraintes liées au développement de l'infrastructure. Le financement se fait principalement par le biais d'aides à la préparation de projets d'infrastructures régionales transfrontalières.

La Facilité est hébergée et administrée par la DBSA et le Secrétariat de la SADC en tant qu'agence d'exécution du projet pour la mise en œuvre du protocole d'accord. Le PPDF de la SADC devait être capitalisé par les États membres de la SADC avec l'Union européenne (UE) et la Banque allemande de développement (KfW), en tant que partenaires internationaux coopérants (ICP). À ce jour, l'UE a contribué à hauteur de 11,7 millions de dollars et la KfW à hauteur de 25,6 millions de dollars.

Les secteurs éligibles sont l'énergie, les technologies de l'information et de la communication (TIC), les transports, l'eau et l'assainissement et les infrastructures touristiques. Le portefeuille comprend actuellement 17 projets approuvés pour un engagement de 30 millions de dollars. Huit projets ont été achevés, deux sont en cours de mise en œuvre, quatre sont en phase de clôture financière et trois en phase de collecte de fonds. La répartition par secteur est présentée dans le tableau 6.

**Tableau 6 : Portefeuille du PPDF de la SADC**

Stade du projet	Sector and number of projects			
	Energie	Transport	Eau	Total
Projets approuvés	11	3	3	17
Projets achevés	5	1	2	8
Phase de collecte de fonds	3			3
Clôture financière	1	1	2	4
Mise en œuvre		1	1	2

**Source :** Élaboration par les auteurs des résultats de l'enquête et des entretiens.

Les projets du secteur de l'énergie qui ont été envisagés dans le cadre du PPDF de la SADC comprennent la production d'électricité (c'est-à-dire l'hydrogène vert et l'hydroélectricité), les projets de transmission et le soutien institutionnel en matière de politique et d'échange d'énergies renouvelables. Certains des projets de transmission ont été préparés par l'unité consultative de projet (PAU) du SAPP avec des ressources supplémentaires de la Banque mondiale et des fonds fiduciaires multidonateurs (MDTF) dans le cadre du projet AREP (Accelerating Regional Energy Transformational Projects). Le PPDF de la SADC cible les entités du secteur public et du secteur privé dans le cadre d'un partenariat public-privé. Dans le cadre de ce dernier, une lettre de mandat ou un contrat entre les entités publiques et privées doit être présenté dans le cadre d'une demande de financement.

SOMMAIRE

CHAPITRE 1:  
INTRODUCTION

CHAPITRE 2: CYCLE  
DE DÉVELOPPEMENT  
D'UN PROJET TYPE

CHAPITRE 3:  
LES DÉFIS DES  
DÉVELOPPEURS DANS  
LA RÉGION SADC

CHAPITRE 4: APERÇU  
DES FINANCEMENTS  
DE PREFAISABILITÉ  
DISPONIBLES

CHAPITRE 5:  
OBSTACLES À  
L'ACCESS AUX FONDS  
DISPONIBLES

CHAPITRE 6:  
EXIGENCES EN  
MATIÈRE DE  
FINANCEMENT DE LA  
PRÉFAISABILITÉ

CHAPTER 7: POLICY  
RECOMMENDATIONS

## SOMMAIRE

### CHAPITRE 1: INTRODUCTION

### CHAPITRE 2: CYCLE DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET TYPE

### CHAPITRE 3: LES DÉFIS DES DÉVELOPPEURS DANS LA RÉGION SADC

### CHAPITRE 4: APERÇU DES FINANCEMENTS DE PÉREFFAISABILITÉ DISPONIBLES

### CHAPITRE 5: OBSTACLES À L'ACCESS AUX FONDS DISPONIBLES

### CHAPITRE 6: EXIGENCES EN MATIÈRE DE FINANCEMENT DE LA PÉREFFAISABILITÉ

### CHAPTER 7: POLICY RECOMMENDATIONS

Les projets relevant du PPDF de la SADC font l'objet d'une évaluation de leur adéquation avec les objectifs du PPDF. Les critères de sélection sont basés sur l'adéquation sectorielle ou stratégique des secteurs d'infrastructure prioritaires de la SADC et de la DBSA, l'impact sur le développement et les priorités de développement régional et institutionnel. Un projet doit être aligné sur le RIDMP de la SADC et les promoteurs du projet doivent démontrer qu'ils ont la capacité de mettre en œuvre le projet ou qu'ils ont des plans crédibles pour renforcer cette capacité.

La subvention non remboursable du PPDF de la SADC représente un minimum de 5 % du coût total pour couvrir les activités de préparation du projet identifiées par les développeurs de projet. Alors que plusieurs projets de transmission dans le secteur de l'électricité ont bénéficié du PPDF de la SADC, seuls deux grands projets hydroélectriques, Luapula (789 MW) et Mulembo Leyla (106 MW), ont reçu un financement.

#### 4.3.1 Défis du PPDF de la SADC

Opérationnels en 2008, les accords-cadres du PPDF de la SADC indiquent que les États membres de la SADC, la KfW et l'UE sont les partenaires financiers. Cependant, seules la KfW et l'UE ont financé le PPDF. Le premier projet depuis l'opérationnalisation du mécanisme en 2008 a été examiné en 2015. D'après les entretiens menés, le PPDF de la SADC doit faire face à plusieurs défis, notamment :

- Une faible réserve de projets comprenant des projets mal préparés qui ne répondent pas aux critères minimaux de qualification ;
- Le PPDF de la SADC est un mécanisme de préparation de projets et n'a qu'une faible préférence pour les projets de préféaisabilité, alors que la majorité des projets reçus sont des projets de développement à un stade précoce qui, de par leur nature, doivent encore passer à l'étape de l'étude de faisabilité ;
- Le manque de capacité de préparation des projets parmi les propriétaires de projets et, dans certains cas, les services publics de l'énergie ou les départements nationaux, afin de présenter des projets de qualité et bancables pour le financement ;
- La nature irrécupérable des subventions du PPDF de la SADC qui tend à contribuer au manque d'engagement des maîtres d'ouvrage pour mener à bien le processus de préparation du projet ;
- La lenteur des processus de prise de décision par les structures gouvernementales des États membres, qui se traduit souvent par des retards dans la conclusion des activités de préparation des projets ;
- Le manque de coordination et de coopération lorsque les projets comprennent plusieurs maîtres d'ouvrage ;
- Un financement limité pour transformer le PPDF de la SADC en une structure durable dédiée à l'appui à la préparation des projets.

Les fonds du PPDF sont presque épuisés, le solde restant étant inférieur à 10 millions de dollars. Le mécanisme étant ouvert à tous les secteurs d'infrastructure, il ne peut contribuer de manière significative à répondre aux demandes du secteur des énergies renouvelables, qui doit rivaliser avec les autres sous-secteurs de l'énergie (transmission, hydroélectricité, etc.) et les secteurs d'infrastructure. Les processus d'approbation des investissements sont lents et les taux de décaissement sont faibles.

La participation de l'UE au PPDF du SADF est actuellement à l'étude. L'accord avec la KfW expire en 2025. Après 2025, si les accords de financement de l'UE et de la KfW dans le cadre du PPDF SADC ne sont pas finalisés, le DBSA PPF et le SAPP PAU Project Preparation Fund seront les seules

facilités régionales en fonctionnement et le DBSA PPF devra soutenir les activités de préparation de projets non seulement dans la région SADC et, dans le cas du DBSA, dans l'ensemble de l'Afrique sub-saharienne. Le PPF DBSA soutiendra également des projets dans tous les secteurs d'infrastructure et pas seulement dans celui des énergies renouvelables. L'opérationnalisation du Fonds de développement régional de la SADC est donc essentielle pour assurer des facilités régionales adéquates de préparation de projets afin d'atteindre les objectifs de 2030 et 2040.

Dans le passé, la DBSA a administré et géré cinq autres facilités de préparation de projets à vocation régionale dont les délais de mise en œuvre ont depuis expiré. Ces fonds couvraient tous les secteurs d'infrastructure relevant du mandat sectoriel de la DBSA, à savoir l'énergie, les TIC, les transports ainsi que l'eau et l'assainissement, comme le montre le tableau 7.

**Tableau 7 : Facilités de préparation des projets expirés dans le cadre de la DBSA**

Fonds de préparation des projets	Sources de financement	Durée	Couverture	Valeur du fonds et de la devise
Programme d'investissement dans les infrastructures pour l'Afrique du Sud (IIPSA)	SA Govt & UE	2013-2023	Régional	40 millions d'euros
Trésor national sud-africain	SA Govt.	2020-2027	Nationales	400 millions de rands
Fonds français de développement (AFD)	AFD	2003-2022	Régionale	R113 millions
Fondation Melinda et Bill Gates	M&B Gates Foundation	2020-2023	Nationales	5 millions de dollars
Partenariat pour l'énergie et l'environnement en Afrique (EEP Africa)	Gouvernements de la Finlande, du Royaume-Uni et de l'Autriche	2010-2015	Régionale	Non disponible

**Source :** Élaboration des auteurs sur la base des résultats de l'enquête.

Le Fonds Afrique du PEE 2010-2015 a été remplacé par un Fonds Afrique du PEE restructuré, présenté à la section 4.6. Le fonds EEP Afrique soutenait des activités de préfaçabilité telles que des études de sélection de sites pour déterminer l'emplacement le plus approprié, des études de marché, des évaluations des ressources éoliennes et solaires et l'évaluation des opportunités de transfert de technologie. L'expiration du fonds a laissé une énorme lacune dans la région SADC, car la plupart des IFD nationales ne financent pas ces activités de préfaçabilité.

#### 4.4 Unité consultative de projet SAPP Fonds de préparation des projets

L'Unité consultative de projet (PAU) du Pool énergétique d'Afrique australe (SAPP) a été créée en 2016 dans le cadre du mécanisme SAPP - Accélération des projets énergétiques/transformationnels régionaux (SAPP-AREP), lui-même financé par la Banque mondiale avec des ressources fournies par l'Association internationale de développement (IDA) et les fonds fiduciaires multi-donateurs (MDTF). Le fonds initial de préparation du projet dans le cadre de la PAU était de 10 millions de dollars.

## SOMMAIRE

### CHAPITRE 1: INTRODUCTION

### CHAPITRE 2: CYCLE DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET TYPE

### CHAPITRE 3: LES DÉFIS DES DÉVELOPPEURS DANS LA RÉGION SADC

### CHAPITRE 4: APERÇU DES FINANCEMENTS DE PÉFAISABILITÉ DISPONIBLES

### CHAPITRE 5: OBSTACLES À L'ACCESS AUX FONDS DISPONIBLES

### CHAPITRE 6: EXIGENCES EN MATIÈRE DE FINANCEMENT DE LA PÉFAISABILITÉ

### CHAPTER 7: POLICY RECOMMENDATIONS

## SOMMAIRE

### CHAPITRE 1: INTRODUCTION

### CHAPITRE 2: CYCLE DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET TYPE

### CHAPITRE 3: LES DÉFIS DES DÉVELOPPEURS DANS LA RÉGION SADC

### CHAPITRE 4: APERÇU DES FINANCEMENTS DE PÉFAISABILITÉ DISPONIBLES

### CHAPITRE 5: OBSTACLES À L'ACCÈS AUX FONDS DISPONIBLES

### CHAPITRE 6: EXIGENCES EN MATIÈRE DE FINANCEMENT DE LA PÉFAISABILITÉ

### CHAPTER 7: POLICY RECOMMENDATIONS

Les responsabilités du SAPP-PAU sont notamment les suivantes :

- Effectuer un travail analytique régional ;
- Examiner, sélectionner, préparer et contrôler la mise en œuvre des projets prioritaires régionaux en utilisant les subventions reçues par le Centre de coordination du SAPP ; et
- Jouer un rôle consultatif auprès des gouvernements et des services publics de la SADC.

Les principaux objectifs de l'UPA sont de faire progresser la préparation de projets prioritaires sélectionnés dans les pays participant au programme SAPP. Elle soutient les projets à un stade précoce (greenfield) en réalisant les études nécessaires pour rendre les projets bancables (structuration, aspects juridiques, techniques, économiques, financiers, environnementaux, sociaux, etc.) ainsi que les projets avancés (brownfield) en achevant les études en cours, en concluant les négociations et en préparant la bancabilité afin d'attirer des financements.

La Facilité de financement de l'infrastructure de transmission régionale (RTIFF), qui a été préparée dans le cadre de la PAU du SAPP, est une facilité de 1,3 milliard de dollars US destinée à financer l'infrastructure de transmission d'énergie transfrontalière à l'aide d'un mécanisme de financement mixte. Le capital, qui comprendra des fonds climatiques, sera mobilisé auprès des BMD, des IFD et des banques commerciales, entre autres. La facilité permettra la participation de capitaux privés et publics à grande échelle pour renforcer le réseau électrique de l'Afrique australe. Au moins 100 000 USD seront alloués à la SAPP PAU pour soutenir le RTIFF en fournissant son expertise pour la préparation d'un pipeline de projets de transmission d'énergie bancables pour le financement.

## 4.5 Moyens d'assistance technique de SACREEE

En plus des facilités mentionnées, SACREEE gère également des facilités de soutien technique (de nature non financière) qui sont disponibles pour les développeurs de projets à petite échelle dans la région, et qui sont discutées dans les sous-sections suivantes.

### 4.5.1 Le mécanisme de soutien à l'entrepreneuriat dans le domaine des énergies renouvelables de la SADC (ESF)

Le mécanisme de soutien à l'entrepreneuriat dans le domaine des énergies renouvelables de la SADC (ESF) est un mécanisme d'assistance technique pour le renforcement des capacités et une plateforme de mentorat qui soutient les petits et moyens entrepreneurs (PME) des entreprises d'énergie renouvelable dans les États membres de la SADC entre 2019 et 2024. La facilité vise à relever certains des défis rencontrés par les entrepreneurs, en particulier à améliorer et à renforcer la capacité des PME à évaluer le potentiel commercial de l'énergie durable, à élaborer des plans d'affaires viables et des demandes de prêt, à gérer et à maintenir leurs entreprises avec succès. En outre, la facilité visait également à accroître la confiance des institutions financières dans les systèmes d'énergie durable et à créer des liens entre les entrepreneurs et les institutions financières (SACREEE, 2024). La facilité a été financée par l'Agence internationale pour les énergies renouvelables et le Partenariat UE-Afrique pour l'énergie par l'intermédiaire de la GIZ.

## 4.5.2 Initiative de formation et de démonstration en matière de thermalisme solaire en Afrique australe (SOLTRAIN+)

L'initiative de formation et de démonstration solaire thermique en Afrique australe (SOLTRAIN+) est une initiative régionale quinquennale qui contribue à la transformation des systèmes énergétiques essentiellement fossiles en systèmes durables, abordables et sans carbone, en encourageant l'utilisation de technologies de chauffage et de refroidissement renouvelables telles que le solaire thermique, les pompes à chaleur et les mesures d'efficacité énergétique. Il assure le renforcement des capacités et la démonstration de systèmes solaires thermiques dans la région de la SADC afin d'accélérer la transition énergétique et la décarbonisation. Il est financé par l'Agence autrichienne de développement.

## 4.6 Fonds de préfaisabilité pour les énergies renouvelables dans le monde

La disponibilité d'un financement de préfaisabilité ou de projet à un stade précoce est essentielle pour produire une réserve de projets bancables dans la région. Le nombre limité de facilités transfrontalières de préparation de projets (surtout après 2025 si l'UE et la KfW ne renouvellent pas le financement du PPDF de la SADC et si les États membres ne capitalisent pas le PPDF) signifie que le PPF de la DBSA et le Fonds de préparation de projets de la SAPP PAU seront les seules institutions de la SADC à fournir un financement transfrontalier pour la préparation de projets. Plusieurs États membres étant confrontés à des difficultés financières et ne s'étant pas totalement remis de la pandémie de COVID-19, une recapitalisation limitée est attendue de la part des gouvernements. Le mandat du FPP de la DBSA, d'une capitalisation maximale de 50 millions de dollars, inclut l'Afrique subsaharienne et couvre les activités de préparation de projets du dernier kilomètre dans les domaines de l'énergie, des transports, des TIC, de l'eau et de l'assainissement. Cela n'est pas suffisant pour répondre aux défis auxquels les développeurs sont confrontés lorsqu'ils tentent d'augmenter la réserve de projets d'énergie renouvelable nécessaires pour atteindre la capacité de production envisagée de 52,8 GW d'ici 2040. La région s'appuiera donc sur le fonds de préparation des projets SAPP PAU pour le financement de la préparation des projets de préfaisabilité dans le domaine de l'énergie.

Cela signifie que la région de la SADC devra se tourner vers des fonds mondiaux pour obtenir un soutien dans la création de la réserve nécessaire de projets renouvelables susceptibles d'être financés. Cependant, un nombre limité de fonds mondiaux offrent des facilités de préparation de projets à un stade précoce. Cinq fonds mondiaux et institutions financières ont participé à l'enquête et ont également été interrogés. Ces institutions fournissent des financements de démarrage pour des projets d'énergie renouvelable en Afrique et à l'étranger, comme le montre le tableau 8. Cette section analyse les cinq fonds de préfaisabilité. L'annexe 2 contient la liste des institutions internationales qui ont participé à cette étude de recherche.

SOMMAIRE

CHAPITRE 1:  
INTRODUCTION

CHAPITRE 2: CYCLE  
DE DÉVELOPPEMENT  
D'UN PROJET TYPE

CHAPITRE 3:  
LES DÉFIS DES  
DÉVELOPPEURS DANS  
LA RÉGION SADC

CHAPITRE 4: APERÇU  
DES FINANCEMENTS  
DE PRAFAISABILITÉ  
DISPONIBLES

CHAPITRE 5:  
OBSTACLES À  
L'ACCESS AUX FONDS  
DISPONIBLES

CHAPITRE 6:  
EXIGENCES EN  
MATIÈRE DE  
FINANCEMENT DE LA  
PRAFAISABILITÉ

CHAPTER 7: POLICY  
RECOMMENDATIONS

**Tableau 8 : Fonds de développement pour la préparation de projets d'énergie renouvelable dans le monde**

Gestionnaire de fonds	Nom du fonds
Fonds nordique de développement (NDF)	Fonds fiduciaire du partenariat pour l'énergie et l'environnement (EEP Africa)
Agence américaine pour le commerce et le développement (USTDA)	Facilité de préparation des projets de l'Agence américaine pour le commerce et le développement (United States Trade & Development Agency)
Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE)	Mécanisme d'aide au capital d'amorçage (SCAF)
UK Partnering for Accelerated Climate Transitions (UK PACT) (Partenariat pour des transitions climatiques accélérées)	Financement alternatif pour la production municipale intégrée (AFMEG)
Société financière internationale	InfraVentures de la SFI

Source : Élaboration des auteurs sur la base des résultats de l'enquête.

#### 4.6.1 Partenaires/investisseurs

Les facilités mondiales offrant des financements de démarrage obtiennent des fonds de diverses sources, notamment des gouvernements, des BMD et des IFD. Voici quelques-unes des facilités mondiales opérant en Afrique subsaharienne :

- Le nouveau Fonds fiduciaire EEP Africa lancé en 2018 est hébergé et géré par le Fonds nordique de développement (NDF) et reçoit des fonds de l'Autriche, du Danemark, de la Finlande, de l'Islande, du NDF et de la Suisse (Fonds fiduciaire EEP Africa, 2023).
- L'Agence américaine pour le commerce et le développement est une agence fédérale financée par le Congrès américain (Agence américaine pour le commerce et le développement, 2024).
- Le Seed Capital Assistance Facility (SCAF) est un mécanisme financé par des donateurs du secteur public et a reçu des fonds du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), de la Fondation des Nations Unies, du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de la Banque asiatique de développement (BAD), de la Banque africaine de développement (BAfD), du ministère britannique du développement international (anciennement DFID, aujourd'hui connu sous le nom de Foreign, Commonwealth & Development Office) et du ministère fédéral allemand de l'environnement, de la conservation de la nature et de la sûreté nucléaire (Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2021).
- Le projet AFMEG (Alternative Financing for Municipal Embedded Generation) a été mis en œuvre par le Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI) Afrique et soutenu par le programme UK Partnering for Accelerated Climate Transitions (UK PACT), qui est financé par le ministère britannique des affaires, de l'énergie et de la stratégie industrielle (BEIS) par l'intermédiaire du UK International Climate Finance. Le projet AFMEG a été mis en œuvre en partenariat avec la DBSA (ICLEI Africa, 2022).
- L'IFC InfraVentures est financé par la branche de la Banque mondiale chargée du secteur privé, la Société financière internationale, mais son mandat a expiré en 2023.

## 4.6.2 Objet du fonds/de l'installation

Les facilités globales décrites au point 4.6.1 ci-dessus offrent un éventail de soutiens aux entreprises privées qui remplissent les conditions requises dans le cadre de leurs programmes, comme le résume le tableau 9. Tous les fonds offrent un financement pour des études de pré faisabilité et/ou de faisabilité et une assistance technique ou des services de conseil. Seuls trois des fonds soutiennent le renforcement des capacités et la formation et aident à mobiliser le financement du secteur privé pour les projets qui remplissent les conditions requises par leur programme.

**Tableau 9 : Résumé des activités soutenues par les fonds de développement pour la préparation de projets globaux**

Objet du fonds	Nom du fonds				
	EEP Africa	USTDA	SCAF	UKPACT AFMEG	IFC InfraVentures
Études de pré faisabilité	✓	✓	✓	✓	✓
Études de faisabilité	✓	✓	✓		✓
Assistance technique et /ou conseil	✓	✓	✓	✓	✓
Renforcement des capacités/formation	✓		✓	✓	
Mobiliser le financement du secteur privé/des IFD pour les projets	✓		✓		✓

**Source :** Élaboration par les auteurs des résultats de l'enquête.

## 4.6.3 Capitalisation du fonds

La capitalisation de la préparation des projets pour les fonds globaux est la suivante :

1. EEP Africa dispose d'un financement de 86,7 millions d'euros.
2. Le SCAF dispose d'un financement de 40 millions de dollars.
3. Le fonds InfraVentures de la SFI disposait d'un financement de 150 millions de dollars qui n'était pas limité au développement des énergies renouvelables et pouvait être utilisé pour d'autres développements d'infrastructures. Toutefois, le mandat du fonds InfraVentures a expiré en 2023.
4. L'USTDA est financée par des allocations budgétaires annuelles du gouvernement des États-Unis.
5. UKPACT est financé par des allocations budgétaires annuelles du gouvernement du Royaume-Uni.

SOMMAIRE

CHAPITRE 1:  
INTRODUCTION

CHAPITRE 2: CYCLE  
DE DÉVELOPPEMENT  
D'UN PROJET TYPE

CHAPITRE 3:  
LES DÉFIS DES  
DÉVELOPPEURS DANS  
LA RÉGION SADC

CHAPITRE 4: APERÇU  
DES FINANCEMENTS  
DE PRÉFAISABILITÉ  
DISPONIBLES

CHAPITRE 5:  
OBSTACLES À  
L'ACCESS AUX FONDS  
DISPONIBLES

CHAPITRE 6:  
EXIGENCES EN  
MATIÈRE DE  
FINANCEMENT DE LA  
PRÉFAISABILITÉ

CHAPTER 7: POLICY  
RECOMMENDATIONS

#### 4.6.4 Durée de vie du fonds

SCAF fonctionne depuis 2008 et devrait fonctionner jusqu'en 2026. SCAF I a fonctionné pendant sept ans, jusqu'en 2015. SCAF II a été créé en 2014 et fonctionnera pendant 12 ans, jusqu'en 2026. En revanche, le Fonds fiduciaire du PEE pour l'Afrique est un fonds à capital variable qui restera opérationnel tant qu'il continuera à être financé. Il dispose d'un financement jusqu'en 2030 et a l'intention de lever des fonds supplémentaires pour poursuivre ses activités au-delà de 2030. Le soutien à la préfaissabilité de l'USTDA est à durée indéterminée. Le projet AFMEG a fonctionné pendant un an, de mai 2021 à mai 2022. IFC InfraVentures a commencé ses activités en 2008 mais les a terminées en 2023.

#### 4.6.5 Seuils de financement

Le tableau 10 présente les seuils de financement minimum pour les cinq fonds mondiaux.

**Tableau 10 : Seuils de financement pour les facilités globales**

Institution	Seuil minimal de prêt	Seuil maximum de prêt
EEP Africa	€200,000	1 million d'euros
USTDA	\$250,000	2 millions de dollars
SCAF	\$200,000	2,5 millions de dollars
UKPACT /AFMEG	s.o.	0,32 million de dollars
IFC InfraVentures	1 million de dollars	3 millions de dollars

**Source :** Élaboration par les auteurs des résultats de l'enquête.

Les seuils de financement vont de 200 000 dollars pour le SCAF et le fonds fiduciaire EEP Africa à 3 millions de dollars pour IFC InfraVentures.

#### 4.6.6 Instruments de financement

Les fonds mondiaux d'aide au démarrage offrent divers instruments de financement pour la préparation des projets. Les institutions financières proposent des subventions pures, des subventions remboursables/recouvrables, des fonds propres ou une combinaison de ces instruments. EEP Africa offre à la fois des subventions et des aides remboursables pour catalyser le financement de projets, de technologies et de modèles commerciaux innovants en matière d'énergie propre dans 17 pays d'Afrique australe et d'Afrique de l'Est. Ce financement est complété par un soutien technique, une facilitation des investissements et un partage des connaissances (EEP Africa Trust Fund, 2023). L'USTDA offre des subventions. Le SCAF fournit des subventions pures et remboursables. Le UKPACT/AFMEG offre des subventions pures pour les études de préfaissabilité et le renforcement des capacités. IFC InfraVentures a fourni des fonds propres plutôt que des subventions à des projets, visant à fournir des fonds propres pour le pré-développement/développement, en prenant généralement une participation minoritaire dans le projet et en se retirant dans les cinq ans.

#### 4.6.7 Conditions de financement

Les conditions de financement des différents instruments varient d'un fonds à l'autre. En moyenne, le délai entre la demande et le décaissement est d'environ 18 mois ; les délais d'approbation du PEE sont plus courts, allant de 9 à 12 mois.

#### 4.6.8 Technologies d'énergie renouvelable éligibles

**Tableau 11 : Technologies soutenues par les institutions financières mondiales**

Technologie	Institution de financement du développement				
	EEP Africa	USTDA	SCAF	AFMEG	IFC InfraVentures
Solaire PV	✓	✓	✓	✓	✓
Solaire CSP	✓				
Éolienne	✓	✓	✓		✓
Hydroélectricité	✓		✓		✓
Biomasse	✓				
Transformation des déchets en énergie	✓				
Systèmes de stockage d'énergie par batterie (BESS)	✓	✓	✓		
Autres (y compris l'hydrogène vert)	✓	✓			

**Source :** Élaboration par les auteurs des résultats de l'enquête.

À ce jour, EEP Africa a financé un total de 134 projets aux différentes étapes du cycle de développement du projet. On estime que 26,3 millions d'euros ont été investis et que 52,5 millions d'euros supplémentaires ont été mobilisés pour des projets solaires photovoltaïques, éoliens, hydroélectriques et d'efficacité énergétique, comme le montre le tableau 12.

SOMMAIRE

CHAPITRE 1:  
INTRODUCTION

CHAPITRE 2: CYCLE  
DE DÉVELOPPEMENT  
D'UN PROJET TYPE

CHAPITRE 3:  
LES DÉFIS DES  
DÉVELOPPEURS DANS  
LA RÉGION SADC

CHAPITRE 4: APERÇU  
DES FINANCEMENTS  
DE PÉFAISABILITÉ  
DISPONIBLES

CHAPITRE 5:  
OBSTACLES À  
L'ACCESS AUX FONDS  
DISPONIBLES

CHAPITRE 6:  
EXIGENCES EN  
MATIÈRE DE  
FINANCEMENT DE LA  
PÉFAISABILITÉ

CHAPTER 7: POLICY  
RECOMMENDATIONS

## SOMMAIRE

CHAPITRE 1:  
INTRODUCTIONCHAPITRE 2: CYCLE  
DE DÉVELOPPEMENT  
D'UN PROJET TYPECHAPITRE 3:  
LES DÉFIS DES  
DÉVELOPPEURS DANS  
LA RÉGION SADCCHAPITRE 4: APERÇU  
DES FINANCEMENTS  
DE PRÉFAISABILITÉ  
DISPONIBLESCHAPITRE 5:  
OBSTACLES À  
L'ACCÈS AUX FONDS  
DISPONIBLESCHAPITRE 6:  
EXIGENCES EN  
MATIÈRE DE  
FINANCEMENT DE LA  
PRÉFAISABILITÉCHAPTER 7: POLICY  
RECOMMENDATIONS

Tableau 12 : Projets EEP Africa pour la région SADC

Pays	Stade du projet				Investissement du PEE	Total Investement (co-funding) €000	Technologie / sous-secteur			
	Faisabilité	Pilote	Demo	Mise à l'échelle/réplication			Solaire	Éolienne	Hydroélectricité	Efficacité énergétique
Botswana	2	3	2		1,000	1,500	2			
Lesotho	1	3			625	855	1	1		
Mozambique	3	4	5	1	3,200	2,300	3	1		
Namibia	4	2	7	2	1,500	2,900	3	2		1
Tanzania	6	8	12	13	10,300	26,500	20	1		
South Africa	13	7	11	2	5,200	10,000				
Zambia	6	7	2	6	3,800	7,200	5	1	1	
Zimbabwe		2			710	1,200				
<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>36</b>	<b>39</b>	<b>24</b>	<b>26,335</b>	<b>52,455</b>	<b>34</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

Source : EEP Afrique (2024).

Les projets sont axés sur la faisabilité, les projets pilotes et de démonstration, l'intensification et la reproduction. Sur les 1 572 demandes de projet soumises en 2018, 2019, 2020 et 2023, seules 104 ont été approuvées pour financement, ce qui représente à peine 7 % du total. Cela reflète une demande excessivement compétitive pour des fonds limités destinés à la préparation des projets. Les critères d'évaluation sont guidés par l'additionnalité, l'innovation, l'impact sur le développement, le modèle commercial et la viabilité financière dans divers domaines thématiques de l'énergie. Le financement d'EEP Africa dans les appels récents varie entre 200 000 € et 1 million d'euros de subventions et de subventions remboursables. Un cofinancement minimum de 30 % est exigé. Diverses technologies et domaines thématiques, dont la production d'électricité, l'e-mobilité et l'utilisation productive de l'énergie, ainsi que d'autres domaines thématiques liés à l'accès à l'énergie et ayant un impact, sont les principaux domaines d'intervention. Le mécanisme est ouvert aux entités du secteur privé légalement enregistrées qui doivent être opérationnelles depuis au moins six mois avant de demander des fonds dans le cadre d'un appel.

Les critères de sélection pour le financement du programme EEP Africa sont stricts. Les développeurs de la SADC ont eu du mal à obtenir des financements, qui sont attribués sur la base d'un processus d'appel d'offres concurrentiel fondé sur l'innovation. Malgré une promotion intensive du financement EEP Africa dans la région de la SADC, la majeure partie du financement de faisabilité a été allouée à des développeurs de la région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique centrale.

Au fil des ans, il est devenu de plus en plus difficile de justifier le financement de projets au stade de la préfaïabilité en raison du risque élevé, de l'incertitude et de l'absence de garantie d'un impact immédiat sur le développement du projet.

## 4.7 Autres fonds mondiaux

D'autres fonds mondiaux soutiennent également le travail de préparation des projets dans la région, notamment le programme pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (REEEP), qui soutient les activités visant à garantir l'accès de tous à une énergie abordable, fiable, durable et moderne, et à prendre des mesures pour lutter contre le changement climatique et améliorer la résilience. Le REEEP se concentre sur l'avancement des solutions d'énergie propre pour l'énergie hors réseau et l'énergie distribuée à petite échelle, ainsi que sur la promotion de l'utilisation productive de l'énergie propre dans les chaînes de valeur agroalimentaires. Son mandat est mondial et se concentre actuellement sur les pays à revenu faible et moyen inférieur d'Afrique subsaharienne, d'Asie du Sud et d'Asie du Sud-Est. REEEP est un partenaire d'hébergement et de mise en œuvre de deux grands programmes : Le Beyond the Grid Fund for Africa (BGFA), qui incite les entreprises de services énergétiques hors réseau à accélérer l'accès à une énergie propre abordable, et le Private Financing Advisory Network (PFAN), qui fournit un soutien à la préparation de projets et facilite les investissements pour les entreprises d'énergie propre et d'adaptation au changement climatique.

### SOMMAIRE

#### CHAPITRE 1: INTRODUCTION

#### CHAPITRE 2: CYCLE DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET TYPE

#### CHAPITRE 3: LES DÉFIS DES DÉVELOPPEURS DANS LA RÉGION SADC

#### CHAPITRE 4: APERÇU DES FINANCEMENTS DE PÉFAISABILITÉ DISPONIBLES

#### CHAPITRE 5: OBSTACLES À L'ACCÈS AUX FONDS DISPONIBLES

#### CHAPITRE 6: EXIGENCES EN MATIÈRE DE FINANCEMENT DE LA PÉFAISABILITÉ

#### CHAPTER 7: POLICY RECOMMENDATIONS

*Erongo, Namibia. Photo by Colin N. Perkel via Shutterstock*



# CHAPITRE 5 : OBSTACLES À L'ACCÈS AUX FONDS DE PRÉFAISABILITÉ

Le chapitre 4 a montré que les mécanismes existants de préparation des projets de la SADC ne permettent pas d'augmenter la réserve de projets nécessaires pour atteindre les objectifs 2030 et 2040 en matière d'énergies renouvelables dans la région de la SADC, car seuls le DBSA PPF, le SADC PPDF et le SAPP PAU Project Preparation Fund fournissent des mécanismes de préparation des projets transfrontaliers. En outre, les facilités existantes ne sont pas nécessairement dédiées au développement des énergies renouvelables mais à tous les secteurs d'infrastructure, tandis que le SAPP PAU soutient les projets de production et de transmission d'électricité. Même lorsqu'il existe des fonds verts, comme dans le cas du Fonds pour la transition énergétique verte pour l'agriculture durable de la Banque nationale de développement du Botswana, les projets de production d'énergie sont en concurrence avec des projets d'autres sous-secteurs énergétiques tels que l'agriculture verte. Les mécanismes existants ne sont pas non plus structurés de manière à répondre de manière adéquate aux défis des développeurs de projets, car il faut souvent jusqu'à 18 mois pour obtenir l'approbation.

Ce chapitre met en évidence les principaux obstacles rencontrés par les développeurs de projets lorsqu'ils tentent d'accéder aux facilités de préfaissabilité identifiées au chapitre 4. Certains de ces obstacles ont été reconnus par les IFD et les institutions financières interrogées. Un questionnaire a également été distribué aux développeurs actifs dans la région afin de confirmer les défis auxquels ils sont confrontés. Ces enquêtes ont été complétées par des entretiens individuels avec les promoteurs.

Les principaux obstacles à l'accès aux fonds de préfaissabilité identifiés dans l'enquête et les entretiens avec les développeurs sont les suivants :

- De longs délais pour l'approbation des projets ;
- Des exigences strictes en matière d'accès au financement ;
- Les antécédents en matière de développement de projets et un bilan solide ;
- La nécessité de faire la preuve du concept ;
- La vente d'actions à la clôture financière.

## 5.1 Longs délais d'approbation des projets

Les promoteurs sont frustrés par les longs délais d'approbation des projets par les comités d'investissement, quelle que soit l'importance du besoin de financement. Le temps et les efforts consacrés à la réalisation d'une due diligence détaillée pour le capital de développement à un stade précoce, qui représente une faible proportion du coût total du projet, ne sont souvent pas proportionnels à l'importance du financement requis.

Les institutions financières interrogées ont indiqué que les longs délais sont souvent fonction de l'état de préparation du projet, de sa complexité, de l'expérience du promoteur en matière de développement de projets et, lorsque le promoteur n'a pas d'expérience, de la nécessité de nommer une équipe de conseil en transactions avant que le financier ne puisse accepter le projet dans sa réserve de projets. Les institutions financières ont également indiqué qu'il faut souvent six à dix-huit mois pour conclure les facilités de préfaissabilité.

## SOMMAIRE

### CHAPITRE 1: INTRODUCTION

### CHAPITRE 2: CYCLE DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET TYPE

### CHAPITRE 3: LES DÉFIS DES DÉVELOPPEURS DANS LA RÉGION SADC

### CHAPITRE 4: APERÇU DES FINANCEMENTS DE PRÉFAISABILITÉ DISPONIBLES

### CHAPITRE 5: OBSTACLES À L'ACCESS AUX FONDS DISPONIBLES

### CHAPITRE 6: EXIGENCES EN MATIÈRE DE FINANCEMENT DE LA PRÉFAISABILITÉ

### CHAPTER 7: POLICY RECOMMENDATIONS

## 5.2 Exigences strictes en matière d'accès au financement

Tous les développeurs interrogés ont indiqué que l'accès au financement était un défi majeur. Les exigences strictes en matière de financement sont classées en quatre catégories principales : l'exigence de cofinancement, la démonstration des antécédents et/ou de la solidité du bilan, la nécessité de prouver le concept et la vente des actions en guise de paiement du capital de développement.

Les projets doivent au moins avoir obtenu les droits d'accès au terrain avant que les développeurs puissent accéder au financement de préfaissabilité des institutions financières. Les IFD et autres institutions financières demandent souvent aux promoteurs de cofinancer les travaux de développement. On attend donc des promoteurs qu'ils dépensent plus d'argent à un moment où ils auraient épuisé l'épargne de toute une vie et leur capital social pour faire passer le projet par les premières étapes avant d'accéder au financement. Bien que le financement initial ne représente qu'une faible proportion du coût total du projet, il s'agit d'un montant important, notamment pour les promoteurs locaux et les nouveaux venus sur le marché des énergies renouvelables, en raison de la forte intensité capitalistique des projets. Cela se traduit souvent par une faible utilisation des fonds de développement de projet par les développeurs et par un blocage du processus de développement du projet.

## 5.3 Expérience en matière de développement de projets et bilan solide

L'exigence de financement imposée au promoteur du projet, qui doit avoir mis en œuvre avec succès des projets d'infrastructure à grande échelle similaires dans les marchés émergents, et la nécessité de démontrer sa capacité et son engagement à mener le projet à bien, constituent une barrière à l'entrée élevée pour la plupart des promoteurs locaux. Cette exigence tend à évincer les promoteurs locaux, qui n'ont souvent ni les antécédents ni la solidité du bilan exigés par les bailleurs de fonds potentiels. D'un autre côté, des antécédents et un bilan solides raccourcissent le processus d'approbation et sont souvent utilisés comme référence pour évaluer le niveau d'engagement du promoteur dans le processus.

À l'exception de l'Afrique du Sud, le marché des énergies renouvelables est relativement embryonnaire dans la région de la CDAA. L'Afrique du Sud a d'abord dû faire appel à l'expertise internationale pour renforcer ses capacités dans les premières années de son programme d'énergies renouvelables. En raison du faible nombre de projets d'énergie renouvelable mis sur le marché dans la plupart des États membres de la CDAA, les promoteurs locaux n'ont pas de solides références en matière de développement de projets et doivent souvent faire appel à des promoteurs sud-africains et/ou étrangers.

Deuxièmement, la lenteur avec laquelle les projets d'énergie renouvelable à l'échelle des services publics sont achetés par la plupart des pays a une incidence sur la capacité des promoteurs à renforcer rapidement leur bilan, comme l'exigent les prêteurs, et constitue un problème dans certains pays de la CDAA.

## 5.4 Preuve de concept

Les prêteurs sont généralement peu enclins à prendre des risques, en particulier en ce qui concerne les solutions nouvelles et parfois innovantes, et préfèrent financer lorsque la nouvelle technologie a été dépourvue de risques. Cela justifie souvent le déploiement d'un capital d'amorçage limité par le développeur du projet avant de pouvoir accéder au financement du développement du projet à un stade précoce. Peu de fonds de développement de projets soutiennent des technologies naissantes, même si elles peuvent être innovantes. C'est un domaine dans lequel les IFD peuvent jouer un rôle d'animateur de marché, comme cela a été le cas pour la réduction des risques liés à la technologie de l'énergie solaire concentrée (CSP).

## 5.5 Vente d'actions

Les promoteurs de projets locaux sont souvent contraints de céder une part importante de leur participation dans un projet en échange d'un financement et d'une aide au développement, et parfois à un producteur d'électricité indépendant international. Cette part peut atteindre 40 % du projet. Les développeurs de projets locaux considèrent souvent que cela va à l'encontre de l'esprit d'autonomisation et que c'est un défi pour la plupart d'entre eux. Dans de nombreux cas, les promoteurs sont tellement passionnés par le projet qu'ils refusent de céder des fonds propres qui permettraient autrement de débloquer le projet en vue d'un développement ultérieur, ce qui a pour effet de bloquer le projet.

## 5.6 Accès à l'information

Il y a un manque général d'informations sur les facilités de financement de la préfaçabilité et, dans les cas où ces informations sont disponibles, elles ne sont pas facilement accessibles aux développeurs. Le manque de clarté des procédures d'approbation est également une source de frustration. Par exemple, la plupart des développeurs sont frustrés lorsque les institutions financières ne sont pas en mesure de financer leurs nouvelles technologies ou leurs études pilotes. Le fonds fiduciaire du PEE pour l'Afrique ne s'intéresse pas aux technologies. Il soutient l'innovation et les études pilotes, et ces informations seraient utiles aux développeurs.

Les résultats de l'enquête auprès des promoteurs confirment qu'en essayant d'accéder au financement des études de préfaçabilité, les promoteurs sont confrontés à de longs délais dans le processus d'approbation et doivent souvent prouver qu'ils ont des antécédents, un bilan important et la capacité de réaliser le projet et, dans certains cas, vendre leurs actions afin d'accéder au financement.

### SOMMAIRE

#### CHAPITRE 1: INTRODUCTION

#### CHAPITRE 2: CYCLE DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET TYPE

#### CHAPITRE 3: LES DÉFIS DES DÉVELOPPEURS DANS LA RÉGION SADC

#### CHAPITRE 4: APERÇU DES FINANCEMENTS DE PRÉFAISABILITÉ DISPONIBLES

#### CHAPITRE 5: OBSTACLES À L'ACCESS AUX FONDS DISPONIBLES

#### CHAPITRE 6: EXIGENCES EN MATIÈRE DE FINANCEMENT DE LA PRÉFAISABILITÉ

#### CHAPTER 7: POLICY RECOMMENDATIONS

# CHAPITRE 6 : EXIGENCES EN MATIÈRE DE FINANCEMENT DE LA PRÉFAISABILITÉ

Le chapitre 4 présente une vue d'ensemble des dispositifs de préparation de projets existants au niveau de la SADC et au niveau mondial, qui soutiennent actuellement le développement de projets d'énergie renouvelable dans les États membres de la SADC. Ces facilités sont inadéquates et ne sont pas structurées pour répondre de manière efficace et efficiente aux défis auxquels sont confrontés les développeurs de projets sur le terrain.

Seules sept IFD de la SADC disposent de facilités de préparation de projets. Seuls trois mécanismes de préparation de projets, à savoir le mécanisme de préparation de projets de la DBSA, le PPDF de la SADC et le fonds de préparation de projets de la SAPP PAU, ont des mandats transfrontaliers. Le SAPP PAU devrait soutenir à la fois les projets de production d'énergie sur site et les projets de transmission transfrontalière dans le cadre du RTIFF. Les accords de financement du PPDF de la SADC avec la KfW expirent en 2025, à moins qu'ils ne soient renouvelés ou recapitalisés. La plupart des États membres ont des contraintes fiscales car ils se remettent encore de la pandémie de COVID-19. Les résultats de l'enquête montrent que le soutien à la préparation des projets à partir de l'allocation budgétaire du gouvernement est minuscule.

Ces facilités de préparation de projets ne sont pas dédiées au seul secteur des énergies renouvelables, ce qui limite encore le financement disponible pour augmenter la capacité de production d'énergies renouvelables et l'accès à l'énergie en raison de la concurrence pour le financement d'autres secteurs d'infrastructure. Dans le cas de la DBSA PPF, le mandat couvre l'Afrique subsaharienne, ce qui signifie que la région SADC est en concurrence avec le reste du continent pour l'obtention de financements. Jusqu'à ce que le Fonds de développement régional de la SADC (avec une composante de préparation des projets de préfaissabilité et de faisabilité) soit opérationnel, la région de la SADC devra compter sur le Fonds de préparation des projets de la SAPP PAU dédié au secteur de l'énergie et sur les facilités mondiales pour relever le défi de 2030 et atteindre l'objectif de 2040 en matière d'accès universel à l'énergie et de 53 % d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique, à moins que les facilités de préfaissabilité existantes ne soient renforcées de manière significative.

Le chapitre 6 fournit une estimation du financement de préfaissabilité nécessaire pour atteindre l'accès universel à l'énergie et 53 % d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique d'ici 2040 en installant une capacité de production supplémentaire de 52,8 GW. Il explore également le déficit de financement pour la préparation des projets à un stade précoce, sur la base des installations de préfaissabilité existantes dans la région.

## 6.1 Estimation du financement nécessaire à la préfaissabilité

L'hydroélectricité constitue actuellement un pourcentage important du bouquet énergétique. Cependant, le changement climatique a gravement affecté la capacité de la Zambie et du Zimbabwe à produire de l'énergie hydroélectrique à partir du barrage de Kariba sur le fleuve Zambèze en raison de sécheresses prolongées dans le bassin du Zambèze. Le solaire et l'éolien sont donc les sources d'énergie renouvelable les plus compétitives et les plus durables pour la région. Les technologies solaires et éoliennes ont une empreinte environnementale plus faible que les grandes centrales hydroélectriques.

Le financement minimum de préfaissabilité requis pour une nouvelle capacité de production supplémentaire de 52,8 GW varie entre 52,8 millions de dollars pour la production d'énergie

solaire et 105,6 millions de dollars pour la production d'énergie éolienne, à l'exclusion des coûts de stockage et d'infrastructure de transmission de base. Toutefois, la région ajoutera très probablement une combinaison de capacités de production solaire et éolienne. Le tableau 13 montre l'estimation des besoins de financement de pré faisabilité pour les deux technologies.

**Tableau 13 : Besoin de financement de la pré faisabilité**

Description	Solaire *	Éolienne **
Coût par MW (millions d'USD)	1	2
GW nécessaires jusqu'en 2040	52.8	52.8
<b>Coût total de l'investissement (millions d'USD)</b>	<b>52 800</b>	<b>105 600</b>
Coût de développement en % du coût total	0.50%	0.50%
<b>Coût de développement de l'investissement (millions d'USD)</b>	<b>264</b>	<b>528</b>
Coûts de pré faisabilité en % des coûts de développement	20%	20%
<b>Coûts de pré faisabilité (millions d'USD)</b>	<b>52.8</b>	<b>105.6</b>

**Hypothèses**

\*En supposant que la nouvelle capacité de production de 52,8 GW sera 100 % solaire.

\*\*En supposant que la nouvelle capacité de production de 52,8 GW sera 100 % éolienne.

Exclut les dépenses personnelles du développeur.

**Source:** Élaboration des auteurs.

Le scénario le plus probable, cependant, est une combinaison de production d'énergie solaire et éolienne. Le financement de pré faisabilité requis se situera donc entre 52,8 et 105,6 millions de dollars, soit environ 80 millions de dollars, dans l'hypothèse d'une répartition égale entre les nouvelles capacités de production solaire et éolienne et d'un impact environnemental minimal.

## 6.2 Estimation du déficit de financement de la pré faisabilité

À l'exception du fonds Green Energy Transition for Sustainable Agriculture de la Banque nationale de développement du Botswana, il n'existe pas de fonds de pré faisabilité dédiés aux projets d'énergie renouvelable fournis par les IFD de la SADC. Le Fonds pour la transition énergétique verte pour l'agriculture durable donne également la priorité à l'agriculture, ce qui signifie que les énergies renouvelables doivent rivaliser pour obtenir le financement. Les énergies renouvelables sont également en concurrence avec d'autres sous-secteurs énergétiques et secteurs d'infrastructure pour l'obtention de fonds de pré faisabilité dans le cas d'autres fonds de pré faisabilité régionaux. Pour le DBSA PPF, les énergies renouvelables de la région SADC doivent être en concurrence avec d'autres régions d'Afrique subsaharienne, car le fonds a un mandat qui dépasse la région SADC. En outre, le DBSA n'est disponible que pour les activités de développement de projets du dernier kilomètre et non pour la pré faisabilité. Le fonds de préparation des projets SAPP PAU, financé par la Banque mondiale, soutient la production et la transmission d'énergie et n'est pas dédié aux énergies renouvelables. Le FDR de la SADC n'est pas encore opérationnel, mais même dans ce cas, le FDR sera disponible pour tous les secteurs d'infrastructure. Sa structure n'est pas encore finalisée, c'est-à-dire qu'il n'a pas encore été décidé s'il comprendra des composantes de financement de la pré faisabilité et de la faisabilité. Les États membres devront capitaliser le fonds afin d'en conserver le contrôle et d'éviter de dépendre d'un soutien extérieur pour le développement de la région (SADC-DFRC, 2023). Cependant, la plupart des États membres de la SADC sont dans l'incapacité de se remettre de la pandémie de COVID-19.

SOMMAIRE

CHAPITRE 1:  
INTRODUCTION

CHAPITRE 2: CYCLE  
DE DÉVELOPPEMENT  
D'UN PROJET TYPE

CHAPITRE 3:  
LES DÉFIS DES  
DÉVELOPPEURS DANS  
LA RÉGION SADC

CHAPITRE 4: APERÇU  
DES FINANCEMENTS  
DE PREFAISABILITÉ  
DISPONIBLES

CHAPITRE 5:  
OBSTACLES À  
L'ACCESS AUX FONDS  
DISPONIBLES

CHAPITRE 6:  
EXIGENCES EN  
MATIÈRE DE  
FINANCEMENT DE LA  
PRÉFAISABILITÉ

CHAPTER 7: POLICY  
RECOMMENDATIONS

## SOMMAIRE

### CHAPITRE 1: INTRODUCTION

### CHAPITRE 2: CYCLE DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET TYPE

### CHAPITRE 3: LES DÉFIS DES DÉVELOPPEURS DANS LA RÉGION SADC

### CHAPITRE 4: APERÇU DES FINANCEMENTS DE PRÉFAISABILITÉ DISPONIBLES

### CHAPITRE 5: OBSTACLES À L'ACCÈS AUX FONDS DISPONIBLES

### CHAPITRE 6: EXIGENCES EN MATIÈRE DE FINANCEMENT DE LA PRÉFAISABILITÉ

### CHAPTER 7: POLICY RECOMMENDATIONS

Pour les installations mondiales, l'EEP Africa est dédié aux projets innovants en matière d'énergies renouvelables qui sont de nature catalytique. Le fonds n'est pas disponible pour les projets d'énergies renouvelables qui cherchent uniquement à produire de l'énergie pour un fournisseur, tel qu'un service public ou une mine. Le SCAF est également limité aux gestionnaires de fonds qui disposent d'une réserve de projets et donc pas aux développeurs individuels. Le mécanisme de subvention de l'USTDA est disponible, mais il est limité aux prestataires de services américains et, par conséquent, n'offre pas la possibilité de transférer des compétences et de renforcer les capacités locales. L'AFMEG du UKPACT n'est disponible que pour les projets municipaux et n'était disponible pour l'Afrique du Sud que dans une fenêtre d'un an. Le fonds Infraventures de la SFI a été supprimé en 2023.

Malgré l'existence de facilités de préfaissabilité disponibles pour le développement de projets renouvelables dans la région de la SADC, il n'y a pas de facilités dédiées à la production d'énergie renouvelable. Pour atteindre la capacité de production ciblée de 52,8 GW d'ici 2040, un financement de préfaissabilité dédié aux énergies renouvelables de l'ordre de 52,8 millions à 80 millions de dollars est donc nécessaire.

## 6.3 À quoi ressemble une installation de préfaissabilité fondée sur les meilleures pratiques ?

Compte tenu des défis identifiés dans les chapitres 3 à 5, un cadre de fonds de préfaissabilité de bonne pratique devrait présenter les caractéristiques clés suivantes :

Des processus d'approbation courts et simplifiés qui peuvent être facilement reproduits.

- Un processus de demande en ligne serait utile à cet égard, compte tenu du nombre de demandes de financement, comme indiqué au chapitre 2. L'émergence de l'intelligence artificielle (IA) contribuera également à combler cette lacune ;
- Supprimer l'exigence de cofinancement et envisager éventuellement une prise de participation minoritaire dans le projet qui serait revendue au développeur ou récupérable à la clôture financière du projet. La structure pourrait également considérer les dépenses du développeur comme une contribution propre ;
- Utiliser des subventions avec une petite partie de financement concessionnel pour remédier à la défaillance du marché à ce stade précoce du cycle de vie du développement du projet tout en incitant les développeurs à rester engagés dans le processus ;
- Inclure une plateforme d'énergies renouvelables dans la région de la SADC, où les prêteurs et les bailleurs de fonds enregistrent leurs produits de financement et leur pipeline de projets, respectivement. Cette plateforme pourrait être hébergée par l'une des IFD de la SADC, le secrétariat de la SADC, une institution financière existante ou nouvellement créée, une IFD internationale ou une institution financière ;
- Fournir une composante d'assistance technique/de renforcement des capacités afin de combler le manque de compétences dans la région et d'intensifier le processus de développement de projets. Le soutien doit porter sur les compétences spécifiques requises pour chaque étape du cycle de vie du développement du projet afin de garantir que le travail des développeurs est aligné sur les attentes des prêteurs potentiels.

Comblant les lacunes en matière de financement et de compétences contribuera grandement à combler le manque de filières, à relever le défi climatique de 2030 et à atteindre l'objectif d'accès universel à l'énergie et de 53 % d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique de la région de la SADC d'ici 2040.

## CHAPITRE 7 : RECOMMANDATIONS POLITIQUES

L'objectif du secrétariat de la SADC est de parvenir à un accès universel à l'énergie et d'augmenter la contribution des énergies renouvelables dans le mix énergétique régional de 29 % à 53 % d'ici 2040. La région de la SADC doit déployer 2,8 GW de capacité installée d'énergie renouvelable par an pour atteindre l'objectif de 53 % d'ici 2040, soit un total de 52,8 GW pour un financement d'investissement d'environ 52,8 à 105,6 milliards de dollars. Cela nécessitera un financement d'au moins 52,8 millions de dollars pour la préparation des projets de préfaisabilité. En raison de l'impact du changement climatique, l'énergie solaire et l'énergie éolienne sont les sources d'énergie renouvelable les plus compétitives et les plus durables pour la région.

Une analyse des sept IFD de la SADC ayant un mandat dans le domaine des infrastructures montre que, bien qu'elles offrent des facilités de préparation de projets, celles-ci sont inadéquates et ne sont pas structurées de manière à relever au mieux les défis auxquels les promoteurs sont confrontés durant la phase de préfaisabilité du développement du projet. Ces mécanismes de préparation des projets préfèrent financer des activités bancables en raison du risque inhérent à la phase de préfaisabilité. Ces facilités ne sont pas dédiées aux énergies renouvelables et les développeurs d'énergies renouvelables doivent rivaliser avec d'autres secteurs pour obtenir des financements. Il n'y a que trois facilités de préparation de projet de la SADC avec un mandat régional, le SADC PPDF, le SAPP PAU Project Preparation Fund et le DBSA PPF. Le financement en partenariat du PPDF de la SADC expire en 2025, à moins qu'il ne soit renouvelé ou recapitalisé. Le SAPP PAU Project Preparation Fund soutient les projets d'utilité publique à un stade précoce (greenfields) et les projets avancés (brownfields) afin d'attirer des financements. Le DBSA PPF est destiné aux activités du dernier kilomètre. Il a un mandat subsaharien et la région SADC doit rivaliser avec d'autres régions pour obtenir des financements.

Bien qu'il existe des fonds mondiaux qui fournissent des facilités de préfaisabilité dédiées aux énergies renouvelables dans la phase de préfaisabilité du développement de projet, ils sont soit concentrés sur des gestionnaires de fonds avec une large réserve de projets, soit sur des projets catalytiques qui ont un impact plus important sur le développement que les projets de production d'énergie de base. Dans le cas de la facilité de l'USTDA, le financement encourage l'utilisation d'institutions américaines pour la fourniture de services et ne renforce donc pas nécessairement les capacités locales.

Ce rapport montre que les dispositifs de préparation des projets existants sont inadéquats et ne sont pas structurés de manière à débloquer efficacement les projets au stade de la préfaisabilité, ce qui permettra à la région de relever le défi climatique de 2030 et d'atteindre l'objectif de 2040, à savoir 52,8 GW supplémentaires de nouvelles capacités de production et l'accès universel à l'énergie.

### Recommandations politiques :

- **Les facilités existantes doivent être restructurées pour maximiser le soutien et réduire les obstacles à l'accès.** Bien que le PPDF de la SADC ait été créé en tant que mécanisme de préfaisabilité et de faisabilité, les développeurs locaux ont eu du mal à accéder au financement car il est structuré comme un mécanisme de préparation de projet et les développeurs sont censés avoir achevé le travail de préfaisabilité avant de demander un financement. Le mécanisme de préparation des projets de l'Industrial Development Corporation of South Africa (IDC-SA) soutient certains aspects du travail de préfaisabilité. Le Fonds de préparation des projets de la Banque de développement de Namibie (DBN) soutient également certains

aspects du travail de pré faisabilité. Les promoteurs doivent rivaliser avec d'autres régions pour obtenir les facilités globales.

- **Les États membres de la SADC doivent augmenter les fonds existants, y compris le mécanisme de développement de la préparation des projets de la SADC et les partenariats internationaux, et réserver une partie du financement pour les études de pré faisabilité sur les énergies renouvelables, car les mécanismes existants sont inadéquats pour soutenir la croissance envisagée de la capacité de production d'énergie renouvelable de la région.** Il n'existe pas d'installation régionale dédiée à la préparation des projets d'énergie renouvelable. Les projets d'énergie renouvelable sont en concurrence avec d'autres secteurs d'infrastructure et, dans le cas du DBSA PPF, avec d'autres régions.
- **Les États membres de la SADC devraient envisager d'explorer de nouvelles facilités de pré faisabilité pour générer une réserve de projets dans tous les États membres pour la facilité de développement régional (RDF) en relation avec la facilité de financement de l'infrastructure de transmission régionale (RTIFF) récemment lancée, potentiellement avec des partenariats de financement internationaux.** Il n'y a que trois facilités de préparation de projet avec un mandat transfrontalier. Les États membres de la SADC doivent envisager des partenariats de financement internationaux afin d'augmenter les facilités de pré faisabilité disponibles.
- **D'avantage de dispositifs régionaux d'assistance technique sont nécessaires pour soutenir les IFD de la SADC et les nouveaux arrivants sur le marché (en particulier les petits et moyens promoteurs).** Des facilités d'assistance technique sont nécessaires pour combler spécifiquement le manque de compétences pour les projets d'énergie renouvelable. Cela permettra d'accélérer le processus de développement et d'approbation des projets d'énergie renouvelable.

Des installations de pré faisabilité adéquates, abordables et facilement accessibles ainsi que des compétences techniques améliorées contribueront grandement à la réalisation de l'objectif de la région SADC pour 2040, à savoir un accès universel à l'énergie et une part de 53 % d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique.

## SOMMAIRE

### CHAPITRE 1: INTRODUCTION

### CHAPITRE 2: CYCLE DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET TYPE

### CHAPITRE 3: LES DÉFIS DES DÉVELOPPEURS DANS LA RÉGION SADC

### CHAPITRE 4: APERÇU DES FINANCEMENTS DE PRÉFAISABILITÉ DISPONIBLES

### CHAPITRE 5: OBSTACLES À L'ACCESS AUX FONDS DISPONIBLES

### CHAPITRE 6: EXIGENCES EN MATIÈRE DE FINANCEMENT DE LA PRÉFAISABILITÉ

### CHAPTER 7: POLICY RECOMMENDATIONS



Mauritius. Photo by Kestrelloculus via Shutterstock

## RÉFÉRENCES

1. Chowdhury, A.F.M. Kamal, Ranjit Deshmukh, Grace C. Wu, Anagha Uppal, Ana Mileva, Tiana Curry, Les Armstrong, Stefano Galelli, and Kudakwashe Ndhlukula. "Enabling a Low-Carbon Electricity System for Southern Africa." *Joule*, 2022. <https://doi.org/10.1016/j.joule.2022.06.030>. (Accessed May 31, 2024).
2. Deloitte. 2023. Africa's Energy Outlook: Renewables as the Pathway to Energy Prosperity, October 2023. Deloitte. [https://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/fr/Documents/energie-et-ressources/Africa\\_Energy\\_Outlook\\_2023\\_Final\\_Digital.pdf](https://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/fr/Documents/energie-et-ressources/Africa_Energy_Outlook_2023_Final_Digital.pdf). (Accessed May 31, 2024)
3. EEP Africa. Energy and Environment Partnership Trust Fund (EEP Africa). <https://eepafrica.org>. (Accessed May 31, 2024).
4. Gallagher, K.P. China pledges to make the BRI not only bigger, but better - Experts React: The Belt and Road Ahead. Boston University Global Development Policy Center. <https://www.bu.edu/gdp/2023/10/27/experts-react-the-belt-and-road-ahead/>. (Accessed May 31, 2024).
5. Grant, N. et al. (2023) Tripling renewables by 2030: Interpreting the global goal at the..., Climate Analytics. Available at: <https://climateanalytics.org/publications/tripling-renewables-by-2030-interpreting-the-global-goal-at-the-regional-level> (Accessed: 18 April 2024).
6. Lee, N., Samuel, M. 2024. Are MDBs Actually Implementing Reforms? OpenAI. <https://www.openai.com/mdb-reforms> (Accessed May 31, 2024).
7. Masamba, Magalie, Eugenia Masvikeni, Kudakwashe Ndhlukula, Xinyue Ma, Cecilia Springer, Daniel Bradlow, and Kevin Gallagher. "Renewable Energy Transitions in a Period of Debt Distress in Southern Africa: The Role of Development Finance Institutions." Boston University, <https://www.bu.edu/gdp/2022/06/23/renewable-energy-transitions-in-a-period-of-debt-distress-in-southern-africa-the-role-of-development-finance-institutions/>. (Accessed May 31, 2024).
8. Muñoz Cabré, M., Ndhlukula, K., Musasike, T., Bradlow, D., Pillay, K., Gallagher, K. P., Chen, Y., Loots, J., & Ma, X. (2020). "Expanding Renewable Energy for Access and Development: the Role of Development Finance Institutions in Southern Africa." Boston University, Global Development Policy Center. <https://www.bu.edu/gdp/2020/11/16/expanding-renewable-energy-for-access-and-development-the-role-of-development-finance-institutions-in-southern-africa-2/>. (Accessed: 18 April 2024).
9. Seed Capital Assistance Facility. Seed Capital Assistance Facility, 2024. <https://scaf-energy.org/support>. (Accessed May 31, 2024).
10. Southern African Power Pool. Project Development Road Map. <https://www.sapp.co.zw/project-development-road-map>. (Accessed May 31, 2024).

11. Toreti, A., D. Bavera, J. Acosta Navarro, L. Acquafresca, C. Asega, P. Barbosa, F. Collivignarelli, W. S. Combere, A. de Jager, G. Fioravanti, S. Grimaldi, A. Hrast Essenfelder, H. Kabengela, P. H. Kamsu Tamo, K. A. Lawal, D. Magni, M. Mazzeschi, N. McCormick, M. Meroni, R. S. Nkurunziza, G. Nshimirimana, F. Rembold, and P. Salamon. Drought in Southern Africa April 2024. Luxembourg: Publications Office of the European Union, 2024. <https://doi.org/10.2760/960341,JRC137785>. (Accessed May 31, 2024).
12. Wu, Grace C., Ranjit Deshmukh, Kudakwashe Ndhlukula, Tanja Radojicic, Jack Reilly-Moman, Amol Phadke, Daniel M. Kammen, and Duncan S. Callaway. "Strategic Siting and Regional Grid Interconnections Key to Low-Carbon Futures in African Countries." Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America 114, no. 16 (2017): E3004-E3012. (Accessed May 31, 2024).
13. SACREEE. The SADC Renewable Energy Entrepreneurship Support Facility (ESF). <https://www.sacreee.org>. (Accessed 31 May 2024).
14. SADC. The SADC Renewable Energy Entrepreneurship Support Facility. <https://www.sadc.int/>. (Accessed May 31, 2024).
15. SADC, SARDC. SADC Development Fund Key to Unlocking Integration, Industrialization. <https://www.sardc.net/en/southern-african-news-features/sadc-development-fund-key-to-unlocking-integration-industrialization/>. (Accessed: 18 April 2024).
16. SADC, SARDC. SADC Energy Monitor 2018: Enabling Industrialization and Regional Integration in SADC. Gaborone and Harare. (Accessed: 18 April 2024).
17. Southern African Power Pool. Project Development Road Map. <https://www.sapp.co.zw/project-development-road-map>. (Accessed May 31, 2024).

## ANNEXE 1 : ÉTATS MEMBRES DE LA SADC

1. Angola
2. Botswana
3. Comores
4. République démocratique du Congo
5. Eswatini
6. Lesotho
7. Madagascar
8. Malawi
9. L'île Maurice
10. Mozambique
11. Namibie
12. Seychelles
13. Afrique du Sud
14. République unie de Tanzanie
15. Zambie
16. Zimbabwe

## ANNEXE 2 : APERÇU DES FONDS DE PRÉFAISABILITÉ ET DES INSTRUMENTS FINANCIERS AU NIVEAU MONDIAL

### **Fonds fiduciaire du partenariat pour l'énergie et l'environnement (EEP Africa)**

EEP Africa est un mécanisme de financement précoce pour les énergies propres, doté d'un budget de 86,7 millions d'euros. Il fournit une pré-faisabilité tolérante au risque pour les start-ups (principalement) et autres entreprises sociales développant des projets innovants d'énergie propre en Afrique du Sud et de l'Est. Les subventions vont de 200 000 euros à 1 million d'euros. La clé pour obtenir un financement d'EEP Africa est l'innovation du projet, qui ne se limite pas à l'innovation technologique mais inclut de nouveaux modèles d'entreprise et de livraison.

EEP Africa fournit des subventions et des aides remboursables pour le développement de projets à un stade précoce. Le mécanisme offre un financement pour les études de faisabilité et l'assistance technique. Il contribue également à mobiliser les financements du secteur privé pour les projets. Pour bénéficier d'une subvention d'EEP Africa, les candidats doivent démontrer que leurs projets sont innovants, en phase active de développement, qu'ils sont menés localement et qu'ils présentent un caractère additionnel.

#### ***Innovation***

Les candidats doivent démontrer en quoi leur projet est innovant dans le contexte géographique et sur le marché où il sera développé. Les développeurs peuvent démontrer l'innovation par le type de technologie, le modèle d'entreprise, le service ou l'approche de la distribution. L'innovation peut également être démontrée par la mise à l'échelle d'une technologie éprouvée sur un marché émergent ou naissant.

#### ***Développement actif***

Les candidats doivent démontrer qu'ils se sont activement engagés dans le projet avant le lancement de la fenêtre de financement. Des éléments tels que l'enregistrement de la société depuis plus de six mois, l'investissement en capital d'amorçage, le produit minimum viable, etc. doivent être démontrés dans la demande de financement.

#### ***Additionality***

The applicant should show that without the funds from EEP Africa, the project would not proceed as it would unlikely get funding from commercial financiers.

#### ***Les difficultés d'accès à ce fonds :***

L'éligibilité des projets est limitée en raison de l'exigence d'innovation. Les projets dans lesquels des technologies d'énergie propre "matures" sont déployées sur des marchés "avancés" ne sont pas éligibles à ce type de financement. Cela pose le problème de la création d'une réserve de projets bancables dans des technologies éprouvées déployées sur des marchés avancés dans la région.

### **L'Agence américaine pour le commerce et le développement (USTDA)**

L'USTDA accorde des subventions de démarrage aux promoteurs internationaux qui utilisent des biens et des services des États-Unis pour mettre en œuvre leurs projets. L'un des objectifs essentiels de l'USTDA est de mettre en relation les promoteurs africains et les entreprises américaines afin de relever les défis du développement. Les subventions peuvent être utilisées pour des activités de préparation de projets, y compris la réalisation d'études de pré-faisabilité, la

conception de projets, les études d'impact environnemental et social et la mise en œuvre de projets pilotes. Environ 1 milliard de dollars ont été dépensés par l'USTDA pour fournir une assistance à la préparation de plusieurs projets d'infrastructure, y compris des projets d'énergie propre.

Les activités soutenues comprennent des subventions visant à déterminer l'environnement favorable existant jusqu'au concept du projet, à la préfaisabilité et à la faisabilité bancaire du projet. En règle générale, l'USTDA finance des projets d'utilité publique dont les dépenses d'investissement dépassent 10 millions de dollars. Le montant des subventions varie entre 250 000 et 2 millions de dollars, mais l'USTDA n'a pas officiellement fixé de plafond pour le montant de ses subventions par projet.

**La difficulté d'accès à ce fonds :**

Malgré la solidité du fonds en ce qui concerne le type d'activités pouvant être financées et sa taille, le financement de l'USTDA n'est disponible que pour les développeurs utilisant des biens et des services provenant des États-Unis. Par conséquent, les projets éligibles à ce financement peuvent être limités.

**Partenariat britannique pour des transitions climatiques accélérées (UK PACT) financement alternatif pour le programme de production intégrée municipale**

UK PACT, agissant par l'intermédiaire du Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI), a mis en place un fonds de financement alternatif pour la production municipale intégrée (AFMEG) en Afrique du Sud. L'AFMEG aide les municipalités sud-africaines à préparer des études de préfaisabilité pour des projets de production d'énergie renouvelable intégrée. Le fonds a été mis en place pour aider les municipalités à préparer des études de préfaisabilité qui peuvent être utilisées pour demander un financement dans le cadre du programme d'investissement dans la production intégrée de la DBSA.

**La difficulté d'accès à ce fonds :**

Ce programme ne soutient que les municipalités. Par conséquent, les promoteurs du secteur privé ne sont pas éligibles à ce financement de démarrage, ce qui limite la disponibilité du fonds.

**Programme des Nations unies pour l'environnement - Mécanisme d'aide au capital d'amorçage (SCAF)**

Le SCAF est un fonds fiduciaire multi-donateurs qui finance la phase de développement de projets d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique en Afrique et en Asie. Mis en œuvre par le centre collaborateur de l'École de Francfort du Programme des Nations unies pour l'environnement, ce fonds de 40 millions de dollars soutient le développement d'une réserve de projets bancables dans les pays à faible revenu disposant d'immenses ressources et d'un grand potentiel en matière d'énergies renouvelables. Pour ce faire, SCAF partage les coûts associés au développement du projet et au financement de départ avec divers fonds d'investissement privés et développeurs afin de parvenir à la clôture financière de ces projets. SCAF fournit des subventions pures et remboursables pour aider les projets à surmonter la phase initiale risquée du développement de projet, et ces fonds doivent être remboursés lorsque le projet atteint le stade de la clôture financière. Près de 200 projets d'énergie renouvelable ont bénéficié d'un financement au titre du SCAF. Bien que le SCAF soit un fonds essentiel dans la construction de pipelines de projets bancables, il a refusé de participer à cette étude.

**La difficulté d'accès à ce fonds :**

Les promoteurs doivent avoir une réserve de projets. Le fonds préfère investir dans des gestionnaires de fonds disposant d'un portefeuille de projets en cours de développement plutôt que dans des promoteurs individuels.

## **IFC InfraVentures**

Le fonds InfraVentures de la SFI est un fonds mondial de développement de projets d'infrastructure doté de 150 millions de dollars. Il a été mis en place dans le cadre des efforts de la Banque mondiale pour augmenter la réserve de projets bancables, y compris les projets d'énergie renouvelable, dans les pays en développement en fournissant du capital-risque à un stade précoce et un soutien expérimenté aux développeurs de projets. Le fonds InfraVentures de la SFI diffère des autres fonds car il fournit des capitaux propres plutôt que des subventions aux projets. Il vise à fournir des fonds propres avant et pendant le développement, en prenant généralement une participation minoritaire dans le projet et en se retirant dans les cinq ans. En moyenne, le financement des projets se situe entre 1 et 3 millions d'euros. En ce qui concerne sa portée géographique, le fonds finance des projets en Afrique subsaharienne, dans le Pacifique et dans les Caraïbes. Les projets d'autres régions peuvent également être éligibles à ce financement.

Pour pouvoir bénéficier d'un financement au titre de ce mécanisme, le projet doit :

- Être un projet public-privé ou uniquement un projet du secteur privé
- Être dans les premières phases de développement du projet
- Être en mesure d'atteindre la clôture financière en quelques années ;
- Répondre aux directives de la SFI en matière d'additionnalité (par exemple, la participation du secteur privé, le partage des risques, etc ;)
- Avoir un impact important sur le développement.

### **La difficulté d'accès à ce fonds :**

Le fonds a été clôturé en décembre 2023.

## **Autres fonds mondiaux**

D'autres fonds mondiaux soutiennent également le travail de préparation des projets dans la région, notamment le programme pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (REEEP), qui soutient les activités visant à garantir l'accès de tous à une énergie abordable, fiable, durable et moderne, et à prendre des mesures pour lutter contre le changement climatique et améliorer la résilience. Le REEEP se concentre sur l'avancement des solutions d'énergie propre pour l'énergie hors réseau et l'énergie distribuée à petite échelle, ainsi que sur la promotion de l'utilisation productive de l'énergie propre dans les chaînes de valeur agroalimentaires. Son mandat est mondial et se concentre actuellement sur les pays à revenu faible et moyen inférieur d'Afrique subsaharienne, d'Asie du Sud et d'Asie du Sud-Est. REEEP est un partenaire d'hébergement et de mise en œuvre de deux grands programmes :

### **Le fonds "Beyond the Grid" pour l'Afrique (BGFA)**

Le BGFA incite les entreprises de services énergétiques hors réseau à accélérer l'accès à une énergie propre et abordable. L'un des principaux piliers du fonds "Beyond the Grid" pour l'Afrique est le financement basé sur les résultats, qui vise à inciter les entreprises de services énergétiques hors réseau à étendre, développer et améliorer l'accès à l'énergie pour les clients vivant dans les zones rurales et périurbaines de l'Afrique subsaharienne. Dans la région de la SADC, des cycles de financement ont été lancés en Zambie, en République démocratique du Congo et au Mozambique.

### **Réseau de conseil en financement privé (PFAN)**

Fournit un soutien à la préparation de projets et facilite les investissements pour les entreprises d'énergie propre et d'adaptation au climat.

